

CONGO : LE DILEMME ELECTORAL

Rapport Afrique N°175 – 5 mai 2011

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	i
I. INTRODUCTION	1
II. OPPOSITION ET MAJORITE EN ORDRE DE BATAILLE	2
A. LA MAJORITE EN CAMPAGNE.....	2
1. Une stratégie entre séduction et verrouillage.....	3
2. Réorganisation de la majorité : une reprise en main intérieure.....	6
B. UNE OPPOSITION PLURIELLE EN QUETE D'UNITE.....	6
1. Concertations et regroupements.....	7
2. Lutttes de leadership, dissensions internes et géographies électorales concurrentes.....	7
III. LES ELECTIONS EN 2011 : UNE COURSE CONTRE LA MONTRE TRES RISQUEE	9
A. RISQUE D'INCONSTITUTIONNALITE.....	9
B. RISQUE DE PARTIALITE.....	12
C. RISQUE DE SECURITE.....	14
1. Insécurité à l'Est et incidents à répétitions à l'Ouest.....	14
2. Absence de plan de sécurisation.....	15
IV. EVITER QUE LE DILEMME ELECTORAL NE DEVIENNE CRISE POLITIQUE	16
A. ACCELERER LES PREPARATIFS ET PREPARER UN CALENDRIER ALTERNATIF CONSENSUEL.....	17
B. CONCRETISER LES PRINCIPES DE TRANSPARENCE ET DE SINCERITE DU VOTE PAR DES MESURES ESSENTIELLES.....	18
1. Mesures essentielles de transparence.....	18
2. Mesures essentielles d'inclusion.....	19
3. Monitoring externe pré et postélectoral.....	19
4. Crédibiliser le contentieux.....	20
C. CONCEVOIR UN DISPOSITIF DE SECURITE A DEUX NIVEAUX D'INTERVENTION.....	21
V. CONCLUSION	22
ANNEXES	
A. CARTE DU CONGO.....	23
B. CARTE DE REPARTITION DES TROUPES DE LA MONUSCO EN RDC.....	24
C. LES PARTIS DE L'OPPOSITION.....	25
D. GLOSSAIRE.....	28
E. CALENDRIER ELECTORAL INITIAL, 6 AOUT 2010.....	30
F. CALENDRIER ELECTORAL, 30 MARS 2011.....	31
G. A PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP.....	33
H. RAPPORT ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE DEPUIS 2008.....	34
I. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRISIS GROUP.....	36

CONGO : LE DILEMME ELECTORAL

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

Après quatre ans d'inertie électorale et un processus de démocratisation enlisé, la République démocratique du Congo (RDC) prépare ses secondes élections démocratiques dans l'urgence et selon un calendrier glissant. Les partis de l'opposition essayent de s'unir, jusqu'ici sans succès, et, contrairement aux premières élections de 2006, cette fois-ci la communauté internationale ne pilote pas de fait le processus électoral. Les autorités congolaises sont face à un dilemme : respecter les échéances constitutionnelles et organiser des élections bâclées ou ignorer ces échéances et plonger dans une période d'inconstitutionnalité du pouvoir. Dans les deux cas, la légitimité du gouvernement sera fortement mise à caution. Le seul moyen de sortir de cette situation sans gagnants consiste à accélérer la préparation des scrutins et à négocier un calendrier électoral de secours ainsi qu'un accord politique pour une période de transition quasi certaine. La mise en place de mesures essentielles pour garantir des élections transparentes et inclusives, ainsi que la sécurisation du processus électoral, sont des priorités qui vont exiger un engagement fort des Nations unies. Si de telles mesures ne sont pas prises, les partenaires internationaux devraient se désengager pour ne pas cautionner un processus profondément vicié.

Loin d'annoncer la consolidation de la démocratie, les élections à venir sont au mieux un problème logistique et au pire une nouvelle cause de déstabilisation. D'autant que le pays ne s'est toujours pas complètement rétabli de la longue guerre qui a marqué la fin de l'ère Mobutu et son dénouement. Le parti du président Joseph Kabila est déjà entré en campagne, bien avant le début de la période électorale, tandis que l'opposition cherche son « champion » pour la course présidentielle. Les sources d'inquiétudes ne sont pas simplement logistiques. Au début de l'année, un changement constitutionnel a fait disparaître le premier tour éliminatoire de l'élection présidentielle, la transformant en une compétition à tour unique où le gagnant rafle toute la mise et favorisant ainsi le président en place. D'autres changements de la loi électorale au profit du parti en place sont aussi à attendre puisque le projet de loi est en cours d'examen. Alors qu'il règne un climat d'insécurité généralisée, les intimidations des opposants ont déjà commencé. En dépit de l'intégration de quelques groupes

armés dans les forces gouvernementales congolaises, l'insécurité prévaut toujours aux Kivus, tandis que des incidents sécuritaires inexplicables, incluant une tentative de coup d'Etat, ont lieu à l'Ouest du pays.

Les préparatifs techniques sont en retard. Ni la loi électorale, ni la liste des électeurs, ni le budget ne sont prêts. Mise en place avec une année de retard, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a entamé une véritable course contre la montre. L'enregistrement des électeurs est déjà controversé, le financement du cycle électoral est incomplet et le calendrier électoral, qui ne respecte que partiellement les échéances constitutionnelles, est problématique.

Le rôle de la communauté internationale est beaucoup plus limité qu'en 2006, quand elle a organisé, financé et garanti tout le processus électoral. Toutefois, elle fournit encore 40 pour cent du financement, apporte une assistance technique et maintient environ 17 000 soldats de l'ONU dans le pays. Compte tenu des risques d'illégitimité des élections, de fraudes et de violences, la communauté internationale ne devrait pas rester en arrière-plan, mais plutôt faire comprendre aux politiciens congolais qu'un report des élections serait préférable à des élections bâclées.

La communauté internationale, incluant le Conseil de sécurité des Nations unies et l'ensemble des bailleurs de fonds, devrait clairement faire pression sur les autorités congolaises pour qu'elles mettent en œuvre les mesures essentielles et appliquent les mêmes standards qu'en 2006. Dans cette perspective, un accroissement de l'engagement politique est nécessaire ainsi que la nomination d'un Envoyé spécial pour les Etats-Unis, la France et l'Union européenne (UE) ; le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSG) a aussi un rôle essentiel à jouer. Ceci afin de ne pas se retrouver piégé dans un processus biaisé qui pourrait dérapier dans la violence, à l'instar de celui qu'à récemment expérimenté la Côte d'Ivoire. L'assistance financière et technique devrait être fournie en fonction d'un suivi constant et précis de la liberté de battre campagne, du respect du pluralisme politique, de la violence politique, de l'accès aux médias nationaux, du dialogue entre les autorités congolaises et la CENI,

ainsi que des opportunités pour la société civile de conduire librement son monitoring du processus électoral.

Les politiciens congolais et la communauté internationale devraient dès maintenant anticiper la possibilité bien réelle que l'échéance constitutionnelle du 5 décembre ne puisse pas être respectée. Négocier un accord avec l'opposition, établir une nouvelle échéance pour l'organisation des élections et limiter les responsabilités du gouvernement aux affaires courantes durant la période de transition ne garantiront pas des élections libres et transparentes. Toutefois, cela permettrait d'éviter qu'un probable report inconstitutionnel des élections n'ouvre une crise de légitimité.

RECOMMANDATIONS

Au gouvernement congolais :

1. Faire prêter un serment de neutralité à tous les fonctionnaires et le faire respecter.
2. Transférer immédiatement les fonds nécessaires à la CENI.
3. Payer les agents de la police.

A la majorité et l'opposition :

4. Négocier un nouveau calendrier électoral dans l'éventualité très probable d'un report des élections et négocier un accord de transition qui établisse une nouvelle échéance pour ces élections et limite l'action du gouvernement à la gestion des affaires courantes durant cette période de transition.
5. Signer solennellement durant une cérémonie publique un code de bonne conduite promouvant le respect des libertés politiques, prohibant les appels à la haine, obligeant les candidats à contester les résultats uniquement par les voies légales et interdisant tout acte de violence contre les candidats vaincus et leurs militants.
6. Etablir un comité de surveillance de l'application de ce code, composé de représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, des ambassades et de la mission des Nations unies en RDC (MONUSCO) qui évalueront ensemble le respect du code de bonne conduite.
7. Créer un comité interpartis pour établir un dialogue entre les formations politiques durant tout le processus électoral.

A la Commission électorale nationale indépendante :

8. Assurer la transparence des élections et la redevabilité de la CENI en :

- a) publiant les listes d'électeurs dans les circonscriptions et sur internet, la faire auditer et publiciser largement la procédure de contestation des listes électorales ;
- b) garantissant la liberté d'accès des observateurs internationaux, de la société civile et des observateurs des partis politiques aux centres d'enrôlement, centres de vote et centres de décompte des résultats ;
- c) affichant publiquement les résultats immédiatement après le décompte des voix dans les centres de vote et sur internet ;
- d) créant un comité permanent de consultation entre la CENI et les partis politiques ;
- e) réprimant de façon systématique tout acte de corruption ;
- f) acceptant un audit financier par un cabinet d'audit international renommé après les élections ; et
- g) établissant une procédure standardisée pour contester les résultats, allongeant la période de saisine pour contestation des résultats et en publiant les résultats par centre de vote.

Au Parlement :

9. S'assurer que le processus électoral favorise la participation de l'ensemble des électeurs et tendances politiques en :
 - a) donnant le droit de vote à la diaspora ;
 - b) limitant les cautions de candidature à un montant n'excédant pas le double des montants exigés en 2006 et en rendant cette caution remboursable pour les candidats ayant obtenu un score supérieur à 10 pour cent des votes ;
 - c) n'établissant pas de nouveaux critères d'éligibilité pour les candidats à la présidentielle ; et
 - d) rendant obligatoire la publication des comptes de campagne.

A la société civile :

10. Faire le suivi de l'ensemble du processus électoral et accroître la participation citoyenne en :
 - a) organisant les organisations de la société civile en plateformes provinciales ;
 - b) établissant un centre de comptabilisation des résultats par la société civile ; et
 - c) conduisant des campagnes d'éducation civique avant les scrutins et une étude de satisfaction des électeurs avec l'appui technique et financier de partenaires internationaux.

**A la communauté internationale, en particulier
les Nations unies, l'Union africaine, l'Union
européenne et les pays finançant les élections :**

11. Insister auprès des autorités congolaises pour que soient mises en œuvre les mesures essentielles pour assurer la transparence et la participation de l'ensemble des électeurs et des tendances politiques au processus électoral, faute de quoi, les partenaires internationaux se désengageront totalement de ce processus.
12. Appuyer techniquement et financièrement une campagne d'éducation civique et des formations pour les représentants des partis politiques.
13. Evaluer le processus électoral en :
 - a) envoyant des missions longues d'observation des élections ;
 - b) prenant part au comité de surveillance de l'application du code de bonne conduite ;
 - c) auditant le fonds commun géré par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ;
et
 - d) en nommant des envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs.
14. Renforcer le rôle des Nations unies dans le processus électoral et appuyer la sécurisation des élections en :
 - a) mandatant clairement la mission des Nations unies en RDC de jouer un rôle de bons offices en prévision de difficultés pré et postélectorales. Pour ce faire, une équipe d'experts électoraux devrait assister le RSSG et être déployée dans les bureaux de la mission des Nations unies à travers la RDC ;
 - b) mandatant clairement la mission des Nations unies en RDC de fournir des alertes précoces sur les tensions électorales et de planifier des scénarios de sécurité ;
 - c) accroissant la formation des policiers congolais au maintien de l'ordre public ; et
 - d) en déployant des troupes dans l'Ouest du pays.

Kinshasa/Nairobi/Bruxelles, 5 mai 2011

CONGO : LE DILEMME ELECTORAL

I. INTRODUCTION

Les élections générales (présidentielles, législatives et provinciales) de 2006 mirent fin à une décennie de conflits et à la transition démocratique par la transposition de l'affrontement entre groupes armés en une compétition politique résolue par les urnes.¹ Elles ont été unanimement – et parfois excessivement – célébrées comme une réussite à mettre au crédit du peuple congolais et de la communauté internationale. Après le référendum constitutionnel de 2005, ces élections offrirent aux Congolais, pour la seconde fois depuis l'indépendance, l'occasion de voter librement et elles furent rendues possibles par l'investissement politique, militaire et financier considérable de l'Union européenne, des Nations unies (ONU) et des pays qui s'étaient investis dans le processus de paix congolais. Ce consortium international finança (à hauteur de 90 pour cent), organisa (avec une forte assistance technique internationale), guida (avec un comité des sages dirigé par Joaquim Chissano) et sécurisa (grâce aux casques bleus, à une mission militaire européenne et à un encadrement serré de la police congolaise) le processus électoral.

Celui-ci dérapa néanmoins dans la violence à plusieurs reprises,² mettant face à face les troupes et militants des deux principaux candidats du moment, Joseph Kabila et Jean-Pierre Bemba.³ In fine, le processus électoral aboutit

à la victoire du premier et de sa formation politique sur fond de clivage entre l'Est et l'Ouest de la RDC, et quelques mois plus tard le perdant fut évincé brutalement de la vie politique congolaise.⁴ Depuis l'élection du président Kabila, cinq gouvernements se sont succédés (deux gouvernements dirigés par Antoine Gizenga et trois par Adolphe Muzito) et la jeune Constitution de la troisième République a été révisée une fois au début de cette année. Ces changements constitutionnels introduits sans consultation le 15 janvier visent à présidentialisier la troisième République et ont surtout fait passer le mode de scrutin pour l'élection présidentielle de deux tours à un tour.⁵ En ce sens, cette révision constitutionnelle marque le coup d'envoi officieux de la compétition électorale. En signe de protestation, l'opposition a choisi de boycotter le vote du Parlement réuni en congrès à cette occasion et a accu-

¹ Voir le Rapport Afrique de Crisis Group N°91, *The Congo's Transition Is Failing: Crisis in the Kivus*, 30 mars 2005.

² Des incidents se produisirent à Kinshasa après chaque tour de l'élection présidentielle (incidents du 20 au 22 août 2006 autour de la résidence de Jean-Pierre Bemba, accrochages entre la police et les troupes de Jean-Pierre Bemba le 11 novembre 2006 et mise à sac de la Cour suprême le 21 novembre 2006 par ses partisans). Sur le processus électoral de 2006, voir les rapports « Elections présidentielles et législatives en République démocratique du Congo », Mission d'observation électorale du forum parlementaire de la Southern African Development Community (SADC), 2006 et « Elections 2006 », Mission d'observation électorale de l'Union européenne en RDC.

³ Durant la période du gouvernement de transition, Joseph Kabila était président et Jean-Pierre Bemba, vice-président. Ce dernier représentait au sein du gouvernement de transition le Mouvement de libération du Congo (MLC), un mouvement politico-militaire créé en 1999 et qui contrôlait la province de l'Equateur. Voir annexe C.

⁴ Suite au refus des membres de la garde rapprochée de Jean-Pierre Bemba d'intégrer l'armée congolaise le 15 mars 2007, des combats éclatèrent entre les Forces armées de la RDC (FARDC) et la garde de Bemba le 22 mars 2007. Le 23 mars 2007, un mandat d'arrêt fut lancé contre Jean-Pierre Bemba pour haute trahison. Il se réfugia alors dans l'ambassade d'Afrique du Sud et quitta la RDC le 11 avril 2007 pour le Portugal. Il fut arrêté le 24 mai 2008 en Belgique pour crimes de guerre commis par ses miliciens en Centrafrique en 2003. Depuis lors, son procès est en cours à la Cour pénale internationale de La Haye.

⁵ Sur cette tendance à la présidentialisation, voir le Briefing Afrique de Crisis Group N°73, *Congo : l'enlèvement du projet démocratique*, 8 avril 2010. Sur les huit articles visés par la révision constitutionnelle, trois amendements accroissent directement les pouvoirs de l'exécutif, et plus particulièrement de la présidence. Ainsi, en cas de dysfonctionnement grave des assemblées provinciales, le président peut maintenant les dissoudre après simple concertation et révoquer les gouverneurs de provinces à sa discrétion (article 1 de la loi 11/02 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006). L'amendement de l'article 218 confère au seul président le droit d'entériner une proposition de révision constitutionnelle annulant l'obligation de référendum faite dans la Constitution de 2006. Quant à l'amendement de l'article 149 de la Constitution, il place le parquet sous l'autorité du ministère de la Justice et met ainsi fin à la controverse avec le Conseil supérieur de la magistrature.

sé la présidence d'avoir usé de corruption pour imposer ces changements au sein de son camp.⁶

C'est dans ce contexte de controverse et de renforcement des pouvoirs de l'exécutif en général, et du président en particulier, que débute l'année électorale 2011 ; les élections présidentielles et législatives devant être organisées le 28 novembre 2011 afin de respecter les échéances constitutionnelles, le président Kabila ayant prêté serment le 6 décembre 2006.

Ce nouveau rapport de Crisis Group évalue les premiers pas d'un processus électoral qui a pris beaucoup de retard et se dirige vers des élections organisées dans l'urgence. Il examine la configuration politique en place et les risques afférents au dilemme électoral actuel, avant de suggérer des actions concrètes qui pourraient éviter que ce dilemme ne se mue en crise politique ouverte à la fin de l'année 2011.

II. OPPOSITION ET MAJORITE EN ORDRE DE BATAILLE

La campagne électorale a déjà officieusement débuté. La majorité s'est restructurée et déploie sa stratégie de contrôle et de séduction dans tout le pays. Elle a déjà une longueur d'avance sur une opposition qui peine à organiser un front commun. Confronté à une désaffection grandissante, y compris dans ses fiefs, Joseph Kabila a lancé une campagne de reconquête de l'électorat, s'efforce de verrouiller l'espace électoral à son profit et s'est engagé dans une opération de réorganisation des partis de la majorité afin d'affirmer son emprise. Quant à l'opposition, elle a trouvé un nouveau souffle dans l'opposition extraparlamentaire mais doit toujours faire face à de fortes dissensions.

A. LA MAJORITE EN CAMPAGNE

Lors des élections de 2006, pour remporter aussi bien la présidentielle que les législatives, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) et son candidat ont dû entrer dans une logique de grande coalition. Malgré des scores supérieurs à 70 pour cent aux deux tours dans les provinces de l'Est (Sud et Nord Kivu, Maniema, Katanga et Province Orientale), le candidat Kabila a dû trouver des alliés dans les provinces de l'Ouest qui lui étaient hostiles : Nzanga Mobutu en Equateur (le fils du maréchal et dirigeant de l'Union des démocrates mobutistes (UDEMO) ne lui a cependant pas permis de s'imposer dans cette province avec seulement 33,48 pour cent des suffrages au second tour)⁷ et Antoine Gizenga au Bandundu, le dirigeant historique du Parti lumumbiste unifié (PALU), qui lui a « apporté » la province au second tour en échange du poste de Premier ministre.

Pour les législatives également, une grande coalition a dû être formée. En 2006, le PPRD n'a obtenu que 111 sièges sur 500. C'est donc grâce au consortium politique de l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP)⁸ – qui totalisait 34 partis – à des alliances avec le PALU (34 sièges) et l'UDEMO (neuf sièges) et au soutien de certains indépendants que le gouvernement actuel est en place. Or, cette stratégie de grande coalition a un coût pour le PPRD

⁶ Initialement, l'idée d'une révision constitutionnelle ne faisait pas l'unanimité au sein de l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) et Olivier Kamitatu, le ministre du Plan, s'était élevé contre cette initiative en 2010 avant de se ranger derrière Joseph Kabila. « On ne change pas les règles en cours de match », *Jeune Afrique*, 3 mars 2010.

⁷ Chiffres extraits de Thierry Coosemans, *Radioscopie des urnes congolaises* (Paris, 2008).

⁸ Les principales formations politiques composant l'AMP, présidée par Joseph Kabila, sont le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), dont Evariste Boshab est le Secrétaire général, le Mouvement social pour le renouveau (MSR), le Parti de l'alliance nationale pour l'unité (PANU), l'Alliance pour le renouveau du Congo (ARC), la Convention des Congolais unis (CCU) et l'Union des nationalistes et fédéralistes du Congo (UNAFEC).

qui ne peut gouverner seul et doit négocier en permanence avec des micro-partis ayant moins de cinq sièges au Parlement. De ce fait, la majorité présidentielle a lancé sa précampagne électorale avant l'opposition en maniant la séduction et le contrôle mais surtout en se réorganisant pour faire du PPRD son centre de commandement.

1. Une stratégie entre séduction et verrouillage

De 2006 à 2011, la popularité du chef de l'Etat a fortement décliné, notamment dans les provinces qui l'ont porté au pouvoir comme le Nord et Sud Kivu. En effet, d'une part, la promesse électorale de ramener la paix n'a pas été tenue ; d'autre part, l'accord secret de novembre 2008 avec Kigali⁹ et ses conséquences dans le Nord et Sud Kivu ont été mal vécues. L'entrée de forces rwandaises en territoire congolais dans le cadre d'opérations conjointes contre les Forces démocratique de libération du Rwanda (FDLR) a provoqué une crise de confiance majeure entre Joseph Kabila et les populations non Tutsi des Kivus ainsi qu'une crise politique au sein du PPRD. Et enfin, l'annonce le 10 septembre 2010 par Joseph Kabila, à Walikale dans le territoire du Masisi, de l'interdiction d'exploiter et d'exporter tous minerais au Nord et Sud Kivu ainsi qu'au Maniema fut immédiatement impopulaire.¹⁰

Si au Nord Kivu, et plus particulièrement dans le « Petit Nord »,¹¹ l'intégration du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) au sein des Forces armées de la RDC (FARDC) et le retour des populations Tutsi lui permettent de conserver sa popularité passée dans le territoire de Rutshuru et une partie du Masisi, il n'en est pas de même dans le « Grand Nord », plus particulièrement dans le Lubero et dans les zones rurales du Masisi encore sous le contrôle des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).¹²

Les communautés kivutiennes non Tutsi sont mécontentes de la présence des troupes rwandaises lors de l'opération Umoja Wetu (janvier et février 2009), Kimia II (mai à décembre 2009) et du redéploiement du CNDP durant l'opération Amani Leo (lancée en janvier 2010 et toujours en cours)¹³ ainsi que des retours spontanés en provenance

d'Ouganda et du Rwanda.¹⁴ Du fait de la pression démographique sur les terres agricoles, ces retours sont mal perçus par les populations et l'administration locale qui reprochent au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) de ne pas les accompagner.¹⁵

Dans le « Grand Nord », les représentants de l'influente communauté Nandé reprochent à Joseph Kabila d'avoir limité son action à la réhabilitation des axes routiers et de ne pas tenir compte de leurs demandes spécifiques telle que la construction d'une centrale électrique à Butembo.¹⁶ Tandis que le président Kabila reproche aux communautés d'avoir constitué des milices sur des bases ethniques et d'apporter leur soutien aux Forces démocratiques alliées (ADF).¹⁷ Au Sud Kivu, l'arrivée des troupes du CNDP, intégrées aux FARDC, hors de leur « aire d'influence naturelle » ainsi que l'intégration des Forces républicaines fédéralistes (FRF)¹⁸ alimentent le ressentiment des autres communautés. Cette arrivée des troupes gouvernementales est d'autant plus mal perçue qu'elle s'accompagne de la mise en place de barrières et de taxes illégales par les FARDC (les militaires ont notamment érigé quatorze

¹⁴ « Inquiétude à Rutshuru sur le retour des réfugiés congolais de l'Ouganda », Radio Okapi, 24 mars 2010.

¹⁵ Sur la problématique des retours des réfugiés au Nord Kivu, voir le Rapport Afrique de Crisis Group N°165, *Congo : pas de stabilité au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda*, op. cit. Entretiens de Crisis Group, acteurs humanitaires, Paris, janvier 2011.

¹⁶ « Butembo : face-à-face, Joseph Kabila et les forces vives », Radio Okapi, 15 septembre 2010.

¹⁷ Les Forces démocratiques alliées (ADF) sont opposées au régime de Museveni en Ouganda et se sont installées à la frontière de l'Ouganda et de la RDC dans les années 90. En 1996, la participation de l'Ouganda à l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila était principalement motivée par la lutte contre les ADF soutenus par Mobutu. Voir John F. Clark, *The African stake of the Congo war* (New York, 2001). Lors de la deuxième guerre du Congo, entre 1998 et 2002, Laurent-Désiré Kabila s'allia avec les ADF contre l'Ouganda. Voir le Briefing Afrique de Crisis Group N°4, *Disarmament in the Congo: Investing in Conflict Prevention*, 12 juin 2001. Depuis 2010, les FARDC, avec l'appui de Kampala, ont lancé l'opération Ruwenzori contre les ADF dont la force est estimée entre 600 et 800 hommes, sans parvenir à les neutraliser. Entretien de Crisis Group, responsable de la MONUSCO, Goma, avril 2011. « Opération Ruwenzori : les FARDC subissent la force de frappe des ADF-NALU », Human Rescue DRC, avril 2011.

¹⁸ « Des cadres de FRF à Bukavu pour intégrer l'armée congolaise », Radio Okapi, 1er février 2011. Les FRF sont une milice banyamulenge du Sud Kivu dirigée par Michel Rukunda. Pour plus de détails, voir le Rapport de Crisis Group, *Congo : Pas de stabilité au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda*, op. cit., p. 14.

⁹ Voir le Rapport Afrique de Crisis Group N°165, *Pas de stabilité au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda*, 16 novembre 2010.

¹⁰ « Kivu : la fermeture des mines ruine l'économie locale », *La Libre Belgique*, 26 octobre 2010.

¹¹ Sont communément appelés « Petit Nord » les territoires de Rutshuru, Masisi, Walikale, autour de Goma, principalement peuplés de Hutu et de Tutsi. Les autres territoires du Nord Kivu, autour de Beni et Butembo, composent le « Grand Nord » qui est principalement peuplé de Nandé.

¹² Entretiens Crisis Group, acteurs humanitaires, Goma, janvier et avril 2011.

¹³ Voir Rapport de Crisis Group, *Pas de stabilité au Kivu*, op. cit.

barrières sur l'axe Mwenga-Kamituga-Kitutu au Sud Kivu au mois de mars).¹⁹

En réaction à cette chute de popularité, le gouvernement s'efforce de concrétiser sa promesse de paix et a levé en mars 2011 l'interdiction qui pesait sur les activités minières. D'une part, les gouverneurs du Nord et Sud Kivu et du Maniema ont été chargés d'entretenir le dialogue avec les opérateurs miniers afin de renverser l'impression négative créée par l'interdiction d'exploitation des minerais. D'autre part, pour remplir sa promesse électorale de ramener la paix, le gouvernement a opté pour une seconde vague d'intégration des groupes armés dans les forces de sécurité.²⁰ Ainsi, depuis le début de l'année 2011, les annonces de ralliement aux forces gouvernementales se sont multipliées, surtout au Sud Kivu : les FRF en janvier, le colonel Safari du Front patriotique congolais (FPC) en mars²¹ et de nombreux groupes Maï-Maï.²²

Par ailleurs, suite aux témoignages de Médecins Sans Frontières sur des viols de masse perpétrés dans la nuit du 31 décembre 2010 au 1er janvier 2011 dans le territoire de Fizi, un procès sans précédent fut immédiatement organisé pour juger les soldats des FARDC qui avaient perpétré ces atrocités.²³ Ce procès très médiatisé auprès de la communauté internationale est aussi utilisé par les autorités locales pour démontrer la volonté du gouvernement de protéger les populations.²⁴ Enfin, en cette année électorale,

les gouverneurs sont à l'écoute des griefs des communautés locales. Le 19 février 2011, une délégation des représentants de la communauté Nandé a fait part au gouverneur du Nord Kivu de « l'invasion » du sud du territoire de Lubero par des « Hutu-Nandé ».²⁵ Une préoccupation à laquelle le gouverneur a immédiatement répondu dès le 21 février par une demande auprès de l'assemblée provinciale de constitution d'une commission d'enquête ad hoc.²⁶

Dans les provinces de l'Ouest, traditionnellement hostiles, le gouvernement s'efforce d'asseoir sa mainmise sur les gouvernorats et de remplacer les gouverneurs membres de l'AMP trop impopulaires. Dans l'Equateur, l'ex-gouverneur et ancien bras droit de Jean-Pierre Bemba, José Makila du Mouvement de libération du Congo (MLC), vient de faire défection pour créer l'Alliance des travailleurs pour le développement (ATD).²⁷ S'il a réfuté les annonces de son adhésion au PPRD, il n'a pas totalement démenti son penchant pour Joseph Kabila. La défection de José Makila fait suite à des désaccords avec François Muamba, l'ex-secrétaire général du MLC,²⁸ et vise à s'approprier l'électorat de l'Equateur, acquis à Jean-Pierre Bemba en 2006. Au Kasai Occidental et au Bandundu, les gouverneurs ont été démis de leurs fonctions au début de cette année par des assemblées provinciales acquises à la majorité présidentielle.²⁹

Le PPRD a déjà anticipé sur le lancement de la campagne électorale.³⁰ Son Secrétaire général multiplie les déplacements dans l'ensemble du pays – déplacements qui sont prétextes à inaugurer de nouveaux chantiers et exalter les réalisations du gouvernement.³¹ A Kinshasa par exemple,

¹⁹ Correspondance électronique de Crisis Group, représentants de la société civile, février et mars 2011.

²⁰ En 2009, suite à l'arrestation de Laurent Nkunda, les forces du CNDP avaient été intégrées dans les FARDC. Cette première intégration avait été suivie par l'intégration ratée de 21 groupes armés. Voir Rapport de Crisis Group, *Congo : Pas de stabilité au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda*, op. cit., p. 18.

²¹ Le Front patriotique congolais (FPC) est un groupe armé affilié au Front des patriotes pour le changement, commandé par le général Lafontaine de l'ex-groupe Maï-Maï Lafontaine qui a refusé son intégration dans les FARDC en 2009 et est proche des FDLR. Ibid., p. 14.

²² Il s'agit des Maï-Maï Shikito, Kapopo, Kifuafua, Cheka et Saddam. « RDC : une centaine de combattants Maï-Maï au Sud Kivu sollicitent leur intégration dans les FARDC », Afriscoop, 27 février 2011, www.afriscoop.net/journal/spip.php?breve6205. « Opération Amani Leo : un chef Maï-Maï réintègre les FARDC avec plus de 300 de ses combattants à Mwenga », Radio Okapi, 22 mars 2011. « Sud Kivu : plus de 1 500 ex-combattants prêts pour intégrer les FARDC », Radio Okapi, 28 janvier 2011.

²³ « Sud Kivu : début du procès des présumés violeurs du nouvel an à Fizi », Radio Okapi, 10 février 2011 ; « Condamnation de neuf militaires FARDC pour viol et exactions commis à Fizi », *L'Observateur*, 24 février 2011.

²⁴ « Le nouvel ambassadeur des Etats-Unis James Entwistle reçu à Nyamoma par le gouverneur de province », Province du

Sud Kivu, 22 février 2011, www.sudkivu.cd/index.php?option=com_content&task=view&id=146&Itemid=47.

²⁵ « Audiance de la Communauté Nandé avec le gouverneur du Nord Kivu », Beni-Lubero online, 19 février 2011, www.benilubero.com.

²⁶ « Le gouverneur du N/Kivu écrit aux députés au sujet des 'Hutu-Nandé' au Sud-Lubero », ibid., 21 février 2011.

²⁷ « José Makila annonce la création de son parti, l'ATD », Radio Okapi, 6 avril 2011.

²⁸ « José Makila prépare son lit », *Congo News*, 2 février 2011.

²⁹ « Le gangster gouverneur Trésor Kapuku est déchu », *Congo News*, 30 mars 2011 ; « Le gouverneur du Bandundu Richard Ndambu Walong déchu de ses fonctions », Radio Okapi, 11 mars 2011. Il faut noter que suite aux négociations entre le PALU et la MP, le gouverneur du Bandundu a été réhabilité dans ses fonctions par la Cour suprême qui a jugé la motion de défiance du PPRD inconstitutionnelle. « Bandundu : la Cour suprême réhabilite le gouverneur Richard Ndambu », Radio Okapi, 27 avril 2011.

³⁰ Entretien de Crisis Group, cadre du PPRD, Kinshasa, mars 2011.

³¹ Les cinq chantiers (infrastructures, santé et éducation, eau et électricité, logement et emplois) étaient la base du programme électoral de Joseph Kabila en 2006 et sont actuellement le pilier central de sa communication. Voir Cinq chantiers de la RDC-

le chef de l'Etat compte sur les importants travaux de voirie lancés dans le cadre du programme des cinq chantiers pour rallier une opinion publique hostile en 2006. Aussi, un effort a été fait pour lancer simultanément le plus de réhabilitations possibles, en particulier sur le boulevard du 30 juin et l'avenue de la Libération ainsi que l'avenue des Poids Lourds. Ceci alors que certains de ces travaux sont prévus depuis 2009.³²

Si Joseph Kabila essaie de convaincre les populations qu'il est le seul garant de leur sécurité et prospérité, face à sa chute de popularité, y compris au sein de la jeunesse,³³ le gouvernement et l'AMP jouent aussi la carte de l'intimidation. Au Katanga, l'Union des nationalistes et fédéralistes du Congo (UNAFEC)³⁴ s'appuie sur ses jeunes militants connus sous le nom de « Zoulou »³⁵ pour intimider les militants des partis de l'opposition, en particulier de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Dans les centres d'enrôlement et lors de manifestation publique, les Zoulous menacent les « non-originaires » de vouloir leur voler la réélection de Joseph Kabila.³⁶ Dans les Kivus et le Maniema, l'Union pour la nation congolaise (UNC) de Vital Kamerhe³⁷ doit faire face à des inti-

midations de la part des autorités administratives locales.³⁸ Quant à l'UDPS, certains de ses militants ont été inquiétés et arrêtés avant le grand rassemblement public du 24 avril à Kinshasa.³⁹

La police a procédé à des arrestations arbitraires de journalistes et à l'arrêt d'émissions radiophoniques diffusant des entretiens avec des membres de l'opposition dans le Kasai Occidental et au Nord Kivu.⁴⁰ Par ailleurs, l'hypothèse d'inclure dans la nouvelle loi électorale des clauses de limite d'âge et de durée de résidence qui excluraient Etienne Tshisekedi et d'autres candidats potentiels a été évoquée par des autorités congolaises de haut niveau mais plusieurs chancelleries s'y sont opposées.⁴¹ Le représentant de la Fondation Bill Clinton a été arrêté par les agents de l'Agence nationale de renseignement (ANR) à Kinshasa après une conférence de presse relative à un sondage politique.⁴² Ces premiers signes de crispation du pouvoir accompagnent les premières tentatives de campagne de l'opposition.

Programme du président de la République, www.cinqchantiers-rdc.com/home.php. Entretiens de Crisis Group, représentants de partis politiques, Kinshasa, mars 2011.

³² Entretiens de Crisis Group, responsables d'agences de développement, Kinshasa, mars 2011.

³³ Selon un sondage réalisé en 2008 dans les universités de Kinshasa et Lubumbashi, 61 pour cent des étudiants sont mécontents/très mécontents de l'état de la démocratie dans leur pays. Yolanda Sadie, « La perception de la démocratie et de la gouvernance par les étudiants en République démocratique du Congo », Lettre d'information de l'IFAS Recherche, n°12, mars 2011, pp. 3-7.

³⁴ L'Union nationale des fédéralistes du Congo (UNAFEC) est membre de l'AMP et est connue pour sa virulence à l'égard des « non-originaires », principalement les Kasaiens, auxquels elle reproche de spolier les Katangais de leurs richesses. L'UNAFEC reprend les thèses de l'Union des fédéralistes et des républicains indépendants (UFERI), parti politique apparu en 1990, qui s'était illustré par l'expulsion violente des populations Baluba du Kasai du Katanga en 1993 avec son organisation de jeunesse, la JUFERI. Emmanuel Kabongo Malu, *Epurations ethniques en RDCongo (1991-1995 : la question Luba-Kasai)* (Paris, 2007).

³⁵ Les « Zoulous » sont utilisés pour des démonstrations de force. Entretien de Crisis Group, responsable de la MONUSCO, Lubumbashi, avril 2011.

³⁶ Témoignages et observations obtenus par Crisis Group, MONUSCO, Katanga, avril 2011.

³⁷ Vital Kamerhe affirme avoir commencé sa carrière politique à l'UDPS. De 1990 à 1995, il fut président de la jeunesse de l'Union sacrée de l'opposition radicale et alliés (JUSORAL) et fut proche de Léon Kengo Wa Dondo. A la même période, il occupe aussi des fonctions de conseiller dans les divers gouvernements sous Mobutu. En 1997, il rejoint le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila. En 2000, il devient commissaire gé-

néral adjoint au Commissariat général du gouvernement en charge des affaires de la MONUC. De 2003 à 2004, il occupe le poste de ministre de la Presse et de l'Information. Le 1er juillet 2004, il devient le Secrétaire général du PPRD et directeur de campagne de Joseph Kabila pour les élections de 2006. Elu député du Sud Kivu à l'Assemblée nationale en 2006, il en prend la présidence jusqu'au 26 mars 2009, date à laquelle il démissionne sous la pression de Joseph Kabila. Le différend entre les deux hommes porte sur l'entrée des troupes rwandaises sur le territoire congolais le 20 janvier 2009. Il crée alors l'Union pour la nation congolaise (UNC) qui est agréée le 19 juin 2010. Voir aussi annexe C.

³⁸ Au Nord et Sud Kivu, Vital Kamerhe a été empêché de faire des réunions publiques lors de sa visite en décembre 2010 (« Meeting interdit à Goma – Fabrique de billets pour Kamerhe », *Africa News*, 17 décembre 2010). Le gouverneur du Maniema a aussi interdit la diffusion radiophonique d'interviews de Vital Kamerhe et empêché la venue d'une délégation de l'UNC à Kindu et le domicile d'un cadre de l'UNC a été incendié en mars. « Kindu : incendies des maisons du chargé de la jeunesse de l'UNC », Radio Okapi, 3 mars 2011.

³⁹ « Meeting du 24 avril : l'UDPS dénonce l'arrestation de ses militants à Limete », Radio Okapi, 21 avril 2011.

⁴⁰ « JED s'inquiète de la montée de l'intolérance politique, prélude à des graves atteintes à la liberté de la presse à quelques mois des élections », *Journaliste en danger*, 15 avril 2011.

⁴¹ Entretiens de Crisis Group, diplomates, Kinshasa, mars, 2011.

⁴² « Emmanuel Cole arrêté après avoir arrêté Joseph Kabila et Etienne Tshisekedi », *Le Phare*, 14 avril 2011.

2. Réorganisation de la majorité : une reprise en main intérieure

Le 18 mars 2011, l'AMP a très symboliquement perdu son « A » pour devenir la Majorité présidentielle (MP).⁴³ Cette réorganisation fait suite à la révocation de Nzanga Mobutu du gouvernement le 8 mars 2011, puis son départ de l'UDEMO le 18 mars 2011.⁴⁴ Lorsque l'AMP a été créée en 2006, l'objectif était de former la plus grande coalition possible face à l'Union nationale (UN) de Jean-Pierre Bemba et dans un contexte où il était impossible d'évaluer le poids politique réel de chaque parti.

En 2011, après que de nombreux partis sont apparus comme des coquilles vides, le PPRD semble suivre une stratégie différente. Alors que l'AMP était une alliance de partis sur une base plus ou moins égalitaire, la MP est structurée autour du PPRD et seuls les partis politiques ayant une représentation nationale peuvent y adhérer. La MP s'est dotée d'un bureau politique présidé par Joseph Kabila au sein duquel seuls peuvent siéger les représentants du PPRD au gouvernement et au Parlement ainsi que les représentants des partis membres de la MP ayant plus de cinq élus à l'Assemblée nationale et un collège de personnalités nommées par Joseph Kabila. Le PPRD s'assure donc une représentation majoritaire au sein de la MP et incite ainsi les petits partis minoritaires à intégrer le PPRD. Et ce d'autant plus qu'un changement de mode de scrutin pour les élections législatives en faveur des grands partis a été soumis au Parlement.

En effet, le projet de loi électorale déposé le 11 mars 2011 à l'Assemblée nationale prévoit que les élections législatives passent d'un scrutin proportionnel à un scrutin majoritaire de liste qui permet à une formation politique d'emporter tous les sièges dans une circonscription avec 51 pour cent des suffrages.⁴⁵ Le scrutin proportionnel est, de fait, plus représentatif et surtout plus adapté aux circonscriptions pluriethniques.

⁴³ « Quelques secrets de Kingakati transpirent : l'AMP se délesterait des alliés douteux pour une meilleure stratégie électorale ! », *Le Soft*, 18 mars 2011.

⁴⁴ Vice-premier ministre, Nzanga Mobutu a été révoqué par le président pour abandon de poste. « Révocation du vice-premier ministre Nzanga Mobutu du gouvernement congolais », Radio Okapi, 14 mars 2011 ; « Mobutu Nzanga se désengage de l'UDEMO », *Le Potentiel*, 18 mars 2011.

⁴⁵ Article 119 de la proposition de loi portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, enregistrée le 11 mars sous le N°0856 au secrétariat du cabinet du président de l'Assemblée nationale et à la direction des séances le 14 mars sous le N° 015. La réaction des petits partis est le rejet de ce texte. « Loi électorale : Azarias Ruberwa s'oppose au système majoritaire », Radio Okapi, 11 avril 2011.

En limitant l'accès du bureau politique de la MP aux seuls partis ayant un poids « significatif » à l'Assemblée et en écartant les micro-partis, le PPRD souhaite renforcer son emprise sur la plateforme soutenant Joseph Kabila. Lors de la création de la MP, le PALU, l'UDEMO et l'Alliance pour le renouveau du Congo (ARC) étaient d'ailleurs absents. Le temps de la grande alliance incarnée par l'AMP semble révolu au profit d'une coalition plus aisément « contrôlable ».⁴⁶

B. UNE OPPOSITION PLURIELLE EN QUETE D'UNITE

L'année électorale est celle de la transformation du paysage de l'opposition congolaise.⁴⁷ Après les scrutins de 2006, ce paysage était dominé par le MLC du fait du boycott du processus électoral par l'UDPS d'Etienne Tshisekedi. Des deux groupes armés siégeant dans le gouvernement de transition, seul le MLC avait su transformer son poids militaire en une représentation parlementaire ; le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) d'Azarias Ruberwa, trop marqué par sa proximité avec le Rwanda, n'ayant pas su s'imposer dans les urnes.⁴⁸ En 2011, le paysage de l'opposition a radicalement changé, l'opposition parlementaire semblant usée et bien plus faible que l'opposition extra-parlementaire. Le MLC paraît en déclin, concurrencé par l'émergence de Vital Kamerhe à la tête de l'UNC et le retour de l'opposant historique, Etienne Tshisekedi de l'UDPS, le 8 décembre 2010 ; retour qui a précipité à la fois le démarrage de la précampagne et la révision constitutionnelle de janvier 2011.

L'adoption du scrutin à un tour pour l'élection présidentielle pose d'emblée le problème de l'union des forces d'opposition. L'UNC, l'UDPS et le MLC, qui apparaissent actuellement comme les trois principaux mouvements d'opposition, doivent s'unir pour constituer un contrepoids électoral crédible face à la MP mais les luttes de leadership, les dissensions internes et des géographies électorales concurrentes rendent un tel projet difficile. Pour l'heure, conscientes de la nécessité de former un front commun, les formations d'opposition se sont regroupées en deux systèmes d'alliances, entretiennent un dialogue nourri mais ne semblent prendre en compte que l'élection présidentielle et négliger les autres scrutins.

⁴⁶ « La machine électorale de Kabila est lancée », *Le Potentiel*, 6 avril 2011.

⁴⁷ Pour une description des principales formations de l'opposition congolaise, voir annexe C.

⁴⁸ Azarias Ruberwa a obtenu 1,93 pour cent des suffrages à l'élection présidentielle de 2006 et son parti, le RCD, a quinze représentants à l'Assemblée nationale, dont ne fait pas partie Azarias Ruberwa.

1. Concertations et regroupements

L'assise régionale de ces trois formations d'opposition et leur manque de moyens financiers plaident pour la constitution d'un front commun qui, pour l'heure, se traduit par la Dynamique Tshisekedi président (DTP)⁴⁹ et l'Union sacrée pour l'alternance (USA).⁵⁰

Le 24 août 2010, une première plateforme de l'opposition s'était déjà formée, l'USA, scission de l'UN, la plateforme créée par Jean-Pierre Bemba en 2006. L'USA regroupe des petits partis⁵¹ et en son sein n'a pas de réel poids politique en dehors du Bas Congo et du Kasai Oriental. Suite à l'arrestation de son dirigeant, Eugène Diomi,⁵² l'USA a brillé par son absence dans le paysage médiatique congolais. Quant à Eugène Diomi, il a finalement rejoint la DTP, qui réunit une dizaine de partis de l'opposition dont, entre autres, le Mouvement lumumbiste progressiste (MLP), le Parti travailliste (PT), le Rassemblement des démocrates conciliants (RADECO), l'Alliance nationale de libéraux du Congo (ANALCO), le Rassemblement des démocrates pour la rupture et le renouveau (RADER) et l'Engagement pour la citoyenneté et le développement (Ecidé).

Face à la MP de Joseph Kabila, Vital Kamerhe – qui ne possède de base électorale que dans sa province d'origine, le Sud Kivu – tente de regrouper autour de lui le plus grand nombre d'opposants au parti au pouvoir dans une logique de grande coalition. Le 15 février 2011, il s'est allié à l'Union patriotique congolaise (UPC) de Thomas Lubanga dont le procès est en cours devant la Cour pénale internationale (CPI).⁵³ Cette alliance avec un petit parti à forte base ethnique est dictée par une logique locale.⁵⁴ En Ituri,

le conflit qui a opposé les Lendus et les Hemas n'a pas abouti à la satisfaction de la principale revendication de ces derniers, à savoir une plus grande autonomie pour ce district. L'Ituri n'étant pas devenue l'une des 26 nouvelles provinces prévues par la Constitution,⁵⁵ Vital Kamerhe courtise un électorat acquis à l'opposition qui devrait lui permettre de consolider sa position de champion de l'Est. C'est dans une logique comparable d'alliance avec des localismes politiques mécontents qu'il a rencontré Ne Mwanda Nsemi, le dirigeant du Bundu dia Mayata, l'aile politique de la secte Bundu dia Kongo.⁵⁶

Vital Kamerhe a aussi pris contact avec Charles Bofassa Djema, le président de l'UN, l'ancienne plateforme de l'opposition dont est issue l'USA.⁵⁷ L'UN fut la plateforme créée par Jean-Pierre Bemba pour les élections législatives et provinciales de 2006. Avec 28 sièges à l'Assemblée nationale, l'UN, même sans le MLC, est sans doute la plateforme de l'opposition qui possède actuellement le plus grand vivier d'électeurs. Elle pourrait fournir des appuis à l'UNC dans les Kasai, à Kinshasa, au Bas Congo et au Bandundu et lui donner ainsi une envergure nationale.

2. Luttes de leadership, dissensions internes et géographies électorales concurrentes

Les velléités d'union de l'opposition se heurtent, jusqu'à présent, à des luttes de leadership, des dissensions internes et des géographies électorales concurrentes. Lors de la visite des trois dirigeants de l'opposition auprès de la MONUSCO le 18 janvier 2011, Vital Kamerhe déclarait que la révision constitutionnelle avait donné l'occasion à l'opposition de « se réunifier ». ⁵⁸ Mais, contre toutes attentes, quelques jours plus tard, Etienne Tshisekedi se déclarait comme le « candidat naturel » de l'opposition derrière lequel les autres prétendants devaient se ranger. ⁵⁹ Des voix discordantes dans l'opposition, que la déclaration commune lors de l'atelier « Participation à la vie politique en RDC » organisé le 15 mars 2011 à Pretoria floute un peu plus. ⁶⁰ Malgré le positionnement d'Etienne Tshisekedi comme « candidat naturel » de l'opposition et l'absence d'alliance

⁴⁹ « Elections 2011 : naissance de la Dynamique Tshisekedi président », *Le Potentiel*, 17 février 2011.

⁵⁰ « Avec la création de l'Union sacrée pour l'alternance Opposition : la confusion », *Le Potentiel*, 20 août 2010.

⁵¹ Notamment le Mouvement chrétien congolais (MCC), le Parti des Congolais pour la bonne gouvernance (PCBC), le parti de l'Ordre divin de l'autorité traditionnelle (ODAT), le Parti congolais pour l'alliance nationale et le Parti socialiste (PS).

⁵² Eugène Diomi est un homme politique du Bas Congo. Il fut parlementaire et ministre de l'Economie et des Finances en 1994 dans le dernier gouvernement de Mobutu et ministre des Mines en 2003 dans le gouvernement de transition. « Diomi Ndongala arrêté », *Le Phare*, 14 janvier 2011.

⁵³ Inculpé de crimes de guerre par la Cour pénale internationale le 29 août 2006 pour l'enrôlement d'enfants de moins de quinze ans, Thomas Lubanga était le dirigeant de l'UPC créée en 2001 et était l'un des principaux belligérants du conflit en Ituri. A ce titre, l'UPC est accusée d'avoir perpétré de nombreuses et massives violations des droits de l'homme entre septembre 2002 et août 2003. Pour plus de détails, voir le Rapport Afrique de Crisis Group N°64, *Congo Crisis: Military Intervention in Ituri*, 13 juin 2003.

⁵⁴ « Soubresaut d'un politique égaré - Vital Kamerhe embrasse Thomas Lubanga », *La République*, 21 février 2011.

⁵⁵ Article 2 de la Constitution de la République démocratique du Congo, Journal Officiel, 18 février 2006.

⁵⁶ Pour plus de détails sur le Bundu dia Kongo, voir le Briefing Afrique Crisis Group N°73, *Congo : l'enlèvement du projet démocratique*, 8 avril 2010. « Après Tshisekedi – Kamerhe et Ne Mwanda Nsemi d'accord pour un front uni », *All Africa*, 25 février 2011.

⁵⁷ « Vital Kamerhe chez Bofassa Djema », *Le Phare*, 2 mars 2011.

⁵⁸ « Muamba, Kamerhe et Shabani prennent la communauté internationale à témoin ! », *La Prospérité*, 18 janvier 2011.

⁵⁹ « Etienne Tshisekedi s'autoproclame candidat unique de l'opposition », *Congo Virtuel*, 16 février 2011.

⁶⁰ « L'opposition a acquis la cohésion pour faire chorus », *Congo News*, 19 mars 2011.

formelle, Vital Kamerhe le rencontre régulièrement.⁶¹ En revanche, le MLC a fait savoir son refus de s'aligner derrière l'UDPS – refus motivé en partie par l'inimitié entre François Muamba,⁶² le Secrétaire général du MLC et ancien transfuge de l'UDPS, et Etienne Tshisekedi.⁶³

L'union des partis d'opposition est d'autant plus difficile qu'ils sont travaillés par des dissensions internes, voire des dissidences. L'UDPS a révélé ses dissensions entre l'aile Tshisekedi et l'aile Beltchika⁶⁴ lors du dépôt des statuts du parti en janvier 2011⁶⁵ et de l'organisation du congrès du parti au cours duquel Etienne Tshisekedi a été momentanément démis de ses fonctions de chef du parti et radié de l'UDPS.⁶⁶ Le groupe qui a fait scission autour de François-Xavier Beltchika⁶⁷ reproche à Etienne Tshisekedi une gestion népotique de l'UDPS et est engagé dans une lutte de succession.⁶⁸ Le MLC n'est pas épargné par les luttes internes. Son dirigeant essaie de gérer le parti depuis La Haye, ce qui mécontente ses lieutenants en RDC qui souhaiteraient disposer d'une plus grande marge de manœuvre, dissocier l'image du parti de la sienne et savoir qui conduira le MLC aux prochaines élections.⁶⁹

⁶¹ Vital Kamerhe et Etienne Tshisekedi se sont rencontrés le 31 janvier 2011, le 20 février 2011 et le 23 février 2011.

⁶² François Muamba Tshishimbi fut le représentant de l'UDPS en France de 1982 à 1989. En 1990, il publie « Le Zaïre peut-il sortir de l'impasse » où il développe la thèse de la responsabilité collective, y compris celle d'Etienne Tshisekedi, dans l'échec du Zaïre. Ce qui lui vaut d'être contacté par Mobutu et devenir ministre de l'Economie et de l'Industrie dans le gouvernement « de combat » de Mobutu puis conseiller à la présidence de 1991 à 1997. Il rejoint le MLC en 1999 et devient ministre du Budget en 2003 dans le gouvernement de transition. En 2006, il est élu député du Kasaï Occidental à l'Assemblée nationale et prend la présidence du groupe MLC.

⁶³ Entretiens de Crisis Group, membres du MLC et de l'UDPS, Kinshasa, mars 2011.

⁶⁴ L'aile Beltchika regroupe les cadres de l'UDPS restés en RDC pendant la convalescence d'Etienne Tshisekedi en Belgique, tandis que l'aile Tshisekedi regroupe ceux l'ayant accompagné.

⁶⁵ « Confusion à l'UDPS », *Le Potentiel*, 4 février 2011.

⁶⁶ Résolution de l'UDPS du 3 février 2011.

⁶⁷ François-Xavier Beltchika-Kalubye fut le secrétaire permanent et porte-parole du Conseil National de l'UPDS. Durant l'absence d'Etienne Tshisekedi, il exerça les prérogatives du président national de l'UDPS à titre intérimaire jusqu'à la tenue du congrès extraordinaire en charge de l'élection du président national du parti et l'endossement des candidatures de l'UDPS aux élections de 2011.

⁶⁸ Entretiens de Crisis Group, membres de l'UDPS, Kinshasa, mars 2011.

⁶⁹ Entretiens de Crisis Group, membres du MLC, Kinshasa, mars 2011. Voir le « Mémoire des députés et sénateurs au secrétariat général » (30 mars 2011) qui réclame la convocation d'une réunion pour constater « l'empêchement du président actuel ». Par ailleurs, l'éviction de François Muamba a une réso-

La défection récente de José Makila et l'exclusion de François Muamba illustrent la dérive d'un parti privé de son leader charismatique et qui souffre, dans un contexte électoral, d'un déficit de direction et d'image.

Outre les problèmes de rivalité personnelle, sur le terrain, cette union de l'opposition se heurte à des géographies électorales qui parfois se complètent mais parfois se concurrencent. Ainsi l'UDPS et le MLC « chassent » en grande partie sur les mêmes terres électorales dans les provinces de l'Ouest, et l'UNC et le RCD dans celles de l'Est. En 2006, le MLC a largement bénéficié des reports de voix des militants de l'UDPS qui, bien qu'ils aient reçu la consigne de boycotter les élections, ont préféré voter pour Jean-Pierre Bemba. Le Kasaï Occidental et Kinshasa, qui ont largement voté pour Jean-Pierre Bemba,⁷⁰ sont le terreau électoral de l'UDPS. Lors des scrutins à venir, le report des voix devrait s'inverser au profit de l'UDPS, au risque de reléguer le MLC à un rôle très secondaire. L'UDPS ayant reconquis son statut de poids lourd du paysage politique congolais,⁷¹ la tentation de faire cavalier seul et de s'imposer dans un gouvernement d'alliance si cette popularité se concrétise lors des législatives n'est pas à exclure.

S'il est possible de délimiter les contours d'un électoral UDPS, il est impossible d'évaluer celui de Vital Kamerhe au-delà de son score durant les élections de 2006. D'ailleurs, dans le Sud Kivu, les représentants des divers groupes ethniques sont dans l'expectative et observent les luttes d'influence au sein des clans Shi avant de se positionner ouvertement.⁷² Inversement, en 2006, le RCD a bénéficié d'une base électorale dans le Nord et Sud Kivu ainsi qu'au Maniema qui lui a permis d'acquérir quinze sièges à l'Assemblée nationale. Tout comme le MLC face à l'UDPS, le RCD devrait être fortement concurrencé par l'UNC dans ses fiefs de l'Est. Il y a donc un effacement de l'opposition parlementaire issue des groupes armés après la transition au profit de l'opposition extra-parlementaire, au point que la place de chef de l'opposition aujourd'hui vacante est virtuellement occupée par Etienne Tshisekedi. Comme

nance ethnique dans la mesure où ce dernier est kasaïen et que la majorité des cadres du MLC sont originaires de l'Equateur.

⁷⁰ En 2006, Jean-Pierre Bemba réalisa au second tour des présidentielles les scores de 68 pour cent à Kinshasa et de 75,7 pour cent au Kasaï Occidental. Voir Thierry Coosemans, *Radioscopie des urnes congolaises*, op. cit.

⁷¹ L'UDPS a fait sa véritable entrée en campagne avec un grand rassemblement organisé le 24 avril au stade Tata Raphaël à Kinshasa. Cette date n'était pas choisie au hasard car c'est le 24 avril 1990 que le maréchal Mobutu mit fin au monopartisme. Avec entre 50 000 et 80 000 participants, ce meeting a été un succès et a démontré que l'UDPS était, pour le moment, le seul parti d'opposition capable d'une telle mobilisation populaire.

⁷² Correspondance électronique de Crisis Group, représentant de la société civile, Sud Kivu, mars 2011.

très souvent, pour l'opposition (dont tous les candidats ne se sont pas encore dévoilés), l'union est une nécessité arithmétique mais une impossibilité politique.

III. LES ELECTIONS EN 2011 : UNE COURSE CONTRE LA MONTRE TRES RISQUEE

Loin d'être préparées sereinement, les élections à venir sont organisées sous le signe de l'urgence avec un appui de la communauté internationale essentiellement mis en œuvre par les Nations unies. Alors qu'il n'y a eu quasiment aucune capitalisation institutionnelle des acquis des scrutins de 2006, l'accumulation des retards (pour l'élaboration du fichier électoral, l'installation de la nouvelle CENI, l'adoption d'une nouvelle loi électorale, etc.) est porteuse de nombreux risques qui mettent en péril le processus lui-même. Le calendrier est glissant, le budget est incomplet, certains garde-fous institutionnels et juridiques essentiels font défaut et les problèmes de sécurité sont négligés. Dans ces conditions, la crédibilité du processus électoral risque d'être sacrifiée sans pour autant avoir de certitude sur le respect des délais constitutionnels, comme l'ont déjà indiqué les évêques de la RDC en exprimant leurs craintes de voir le pays sombrer à nouveau dans un processus menant « au retour du monopartisme, à la fin de la démocratie et à l'instauration d'une nouvelle dictature ».⁷³

A. RISQUE D'INCONSTITUTIONNALITE

La première des contraintes pour ce cycle électoral est le temps. En effet, le mandat du président actuel expirera le 5 décembre 2011. Or les retards s'accumulent à tous les niveaux et ont déjà rendu caduc le calendrier électoral annoncé en août 2010.⁷⁴ Un second calendrier prévoyant un scrutin le 28 novembre et une annonce des résultats provisoires le 6 décembre vient d'être dévoilé mais sa faisabilité reste sujette à caution.⁷⁵ Tout d'abord, l'examen de la législation créant la nouvelle commission électorale n'a cessé d'être repoussé par le Parlement. Ensuite la désignation des membres de cette commission a pris du retard : la liste des membres de l'opposition avait été établie et approuvée par le chef de l'Etat dès le 29 septembre 2010⁷⁶ mais ce n'est que le 28 février 2011 que les membres de la CENI ont pris leurs fonctions officielles.

Même si la précédente commission a engagé l'élaboration du fichier des électeurs, cette opération essentielle accuse un double retard. D'une part, les autorités ont opté pour un réenregistrement de tous les électeurs au lieu d'une

⁷³ « Année électorale : que devons-nous faire ? », Comité permanent de la Conférence épiscopale congolaise (CENCO), paragraphe 8, p. 2, 25 février 2011.

⁷⁴ Voir annexe E.

⁷⁵ « RDC : la présidentielle fixée au 28 novembre », Agence France-Presse, 30 avril 2011.

⁷⁶ « Trois cadres de l'opposition désignés », *La Prospérité*, 29 septembre 2010.

simple actualisation du fichier,⁷⁷ et, d'autre part, une erreur de conception oblige à refaire l'enregistrement des électeurs à Kinshasa, une ville de huit à dix millions d'habitants.⁷⁸ Autre élément fondamental et manquant des élections : la loi électorale. Or celle-ci est toujours en cours d'examen au Parlement après avoir été rejetée une première fois en avril.⁷⁹

D'après le calendrier électoral publié le 9 août 2010, la révision du fichier électoral devait se dérouler entre le 2 septembre 2010 et le 27 février 2011, pour ainsi permettre un premier tour des élections présidentielles et législatives le 27 novembre 2011.⁸⁰ Mais à la date du 27 février 2011, la révision des fichiers électoraux n'était achevée que dans les provinces du Bas Congo et du Maniema. Au Katanga et au Kasai Occidental, elle n'a démarré que le 9 mars 2011⁸¹ et très vite des retards ont été signalés.⁸² Quant aux provinces des deux Kivus, de l'Equateur, de la Province Orientale, du Kasai Oriental et du Bandundu, la révision doit se dérouler simultanément du 2 avril au 1er juillet 2011.⁸³ Le retard enregistré dans la révision du fichier électoral est principalement dû au retard du gouvernement à s'acquitter de sa quote-part dans le financement des élections.⁸⁴

Le démarrage de la révision des fichiers électoraux le 2 avril 2011 dans les six provinces citées précédemment s'est accompagné de la commande de 3 000 kits supplémentaires pour « palier les carences ». ⁸⁵ Toutefois, il paraît difficile pour la CENI de conduire une révision simultanée des fichiers électoraux dans six provinces avec 9 000 kits alors qu'avec 6 000 kits la Commission électorale in-

dépendante (CEI) peinait à la conduire simultanément dans deux provinces. De ce fait, les opérations d'enregistrement se caractérisent par leur lenteur, une couverture géographique encore limitée et des tentatives de commercialisation de l'enrôlement par les agents chargés de cette tâche qui risquent de pénaliser les électeurs pauvres. En effet, compte tenu de la lenteur de l'enrôlement, dans certaines villes, les agents électoraux vendent des jetons pour faire la queue.⁸⁶

Afin d'accélérer les enrôlements, le gouvernement a annoncé l'achat de 1 500 kits supplémentaires. Quant à la CENI, Ngoy Mulunda a signé une convention de collaboration avec le ministère de l'Administration togolais et a obtenu le prêt de 1 250 kits.⁸⁷ La Fédération de Russie étudie la possibilité de fournir un appui logistique sous forme de kits et de véhicules dans le cadre d'un partenariat entre la CENI et la Commission électorale centrale de Russie.⁸⁸

De ce fait, de fortes inquiétudes accompagnent l'accélération actuelle de l'enregistrement. Celui-ci se heurte à des problèmes logistiques et s'effectue dans une précipitation nuisible à sa qualité. La CEI était déjà arrivée à la conclusion qu'elle ne serait pas capable de compléter la révision des fichiers électoraux du fait des retards dits « techniques » et avait donc fait le choix de n'ouvrir qu'un seul centre d'enregistrement par groupement.⁸⁹ Dans un pays de 2,3 millions de kilomètres carrés, où plus de 60 pour cent de la population vit en zone rurale, cela signifie la « mise hors jeu électorale » de beaucoup de ces communautés. En effet, même si la carte électorale a valeur de carte d'identité et si la CENI parvient à déployer des centres d'enregistrement mobiles, il y a encore de fortes chances pour que les populations pauvres des zones les plus rurales soient ignorées par un enregistrement des électeurs conduit à marche forcée.

Depuis le lancement des enregistrements simultanés dans six provinces, nombres de plaintes ont été répercutées par les élus locaux ou nationaux ainsi que les partis politiques. En Province Orientale, les populations Hema du territoire d'Irumu se sont plaintes de l'absence de centres dans leurs localités tandis que dans le territoire de Wamba, près d'un tiers des centres n'étaient pas ouverts.⁹⁰ Dans le Sud Kivu,

⁷⁷ Voir le Briefing de Crisis Group, *Congo : l'enlèvement du projet démocratique*, op. cit., pp. 16-18.

⁷⁸ Les cartes d'électeur fournies à Kinshasa ne sont pas conformes aux nouvelles cartes d'électeur, car elles ne mentionnaient pas la commune et le bureau de vote de l'électeur. La commission électorale a donc décidé de reprendre entièrement l'enregistrement des électeurs dans la capitale. Entretien de Crisis Group, responsable de la MONUSCO, mars 2011. Au mois d'avril, ce réenregistrement n'avait pas encore débuté.

⁷⁹ « 30 avril : date butoir », *Le Potentiel*, 7 avril 2011 et « Loi électorale : les dispositions qui fâchent », *Le Potentiel*, 21 avril 2011.

⁸⁰ « Calendrier du processus électoral 2010-2013 », Commission électorale indépendante, Kinshasa, 9 août 2010.

⁸¹ « Démarrage le 9 mars prochain de l'opération de révision du fichier électoral dans deux provinces », *Xinhua*, 28 février 2011.

⁸² « L'actualisation du fichier électoral connaît des difficultés à Kasenga et Kongolo », *Radio Okapi*, 18 mars 2011.

⁸³ « Révision du fichier électoral, vitesse de croisière : Du 2 avril au 1er juillet 2011 dans toutes les provinces à la fois », *L'Avenir*, 25 mars 2011.

⁸⁴ Au début de l'année 2011, les arriérés de salaire de la CEI étaient de dix mois. Entretien de Crisis Group, responsable de la CEI, Kinshasa, mars 2011.

⁸⁵ « Trois mille (3 000) kits électoraux supplémentaires attendus à la CENI », Agence Congolaise de Presse, 22 mars 2011.

⁸⁶ Entretien de Crisis Group, membres de la société civile, Goma, Bukavu et Lubumbashi, avril 2011.

⁸⁷ « Processus électoral : L'opération de la révision du fichier électoral se poursuit normalement », *L'Avenir*, 21 avril 2011.

⁸⁸ « Moscou pour une élection en temps réel en RDC », *Digital Congo*, 15 avril 2011.

⁸⁹ Le groupement est un niveau d'administration locale en République démocratique du Congo.

⁹⁰ « Révision du fichier électoral : la population de Bahema éprouve des difficultés pour s'enrôler », *Radio Okapi*, 8 avril

un député national a signalé l'absence de centres dans les zones rurales du territoire de Shabunda.⁹¹ Au Kasai Oriental, les équipes de la CENI ont des problèmes de déploiement,⁹² tandis qu'au Bandundu et en Equateur, les difficultés logistiques ralentissent aussi les enregistrements dans les zones rurales.⁹³

Par ailleurs, l'enrôlement des électeurs risque aussi de pâtir des conditions de sécurité dans certaines zones. A ce titre, au Kasai Occidental, lors du lancement de la campagne de révision du fichier électoral, il fut annoncé que des centres d'enregistrements seraient ouverts partout à l'exception du territoire de Mweka,⁹⁴ en raison d'un conflit foncier entre deux groupes ethniques de ce territoire. A Béni au Nord Kivu, l'insécurité retarde aussi les opérations d'enregistrement.⁹⁵ Par ailleurs, dans les Kivus, se pose le problème de l'enregistrement de personnes provenant des pays voisins (Burundi et Rwanda) dont la nationalité congolaise est souvent contestée.⁹⁶ La carte d'électeur est, en effet, recherchée car elle permet aussi de franchir les frontières de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs.⁹⁷

En réaction, l'UDPS a déjà critiqué les conditions d'enregistrement, notamment au Kasai Occidental,⁹⁸ et la société civile congolaise craint que les fichiers électoraux de 2011 ne soient, in fine, moins fiables que ceux de 2006 et rappelle que cette révision aurait dû être faite pour les élections locales qui n'ont jamais eu lieu.⁹⁹

Cependant, concernant le calendrier des opérations électorales, même si le financement gouvernemental devenait

maintenant régulier et si la MONUSCO (qui contribue grâce à ses avions au déploiement du matériel électoral dans tout le pays, estimé à 80 millions de dollars) obtenait les fonds supplémentaires demandés pour accroître ses capacités logistiques,¹⁰⁰ certains délais sont incompressibles pour des raisons logistiques et légales. Afin de satisfaire en apparence l'obligation d'organiser l'élection présidentielle 90 jours avant le terme du mandat du président en fonction,¹⁰¹ l'inscription des candidats pour la présidentielle et les législatives se fera le 4 août 2011, la publication des listes provisoires des candidats le 7 septembre 2011 et la promulgation des résultats provisoires le 6 décembre pour une prestation de serment le 20 décembre. Un calendrier que la CENI a voulu consensuel mais qui fait polémique tant au sein de la majorité que de l'opposition. La CENI s'appuie sur le principe de continuité du pouvoir pour légaliser le dépassement des échéances qu'est la prestation de serment le 20 décembre,¹⁰² tandis que l'opposition campe sur une position radicale.¹⁰³

Cependant, les contraintes liées à l'impression des bulletins de vote, la campagne électorale qui doit avoir une durée minimum de 30 jours,¹⁰⁴ la mise en place des centres de vote et le déploiement des forces de l'ordre demeurent et rendent difficile, voire impossible, le respect du calendrier électoral.

Dans ce contexte, toute accumulation de retards comporte un risque évident d'inconstitutionnalité pour le pouvoir actuel.¹⁰⁵ En réponse à ce risque et aux menaces de recours à la rue par le leader de l'UDPS, le président de la CENI a déjà évoqué l'annulation des élections au cas où le climat sécuritaire ne permettrait pas des élections sereines.¹⁰⁶

2011 ; « Province Orientale : plus de 50 centres d'enrôlement toujours pas ouverts à Wamba », Radio Okapi, 25 avril 2011.

⁹¹ « Shabunda : un député déplore le déficit de centres d'enrôlement des électeurs », Radio Okapi, 17 avril 2011.

⁹² Il s'agit notamment du territoire de Lodja et des zones rurales du district de Sankuru. « Toujours pas d'enrôlement des électeurs dans trois territoires du Sankuru », Radio Okapi, 19 avril 2011 ; « Perturbation de la révision du fichier électoral, l'administrateur de Lodja suspendu », Radio Okapi, 25 avril 2011.

⁹³ « Popokabaka : 14 centres d'enrôlement opérationnels sur les 25 déployés », Radio Okapi, 13 avril 2011 ; « Sud-Ubangi : fichier électoral, le commissaire du district relève des anomalies », Radio Okapi, 19 avril 2011.

⁹⁴ « Début de la révision du fichier électoral au Katanga et au Kasai occidental », Radio Okapi, 3 mars 2011.

⁹⁵ « Béni : la révision du fichier électoral ajournée dans deux localités à cause de l'insécurité », Radio Okapi, 3 avril 2011.

⁹⁶ « Elections 2011 Eugène Diomi : Il faut d'abord identifier les nationaux », *Le Phare*, 11 avril 2011.

⁹⁷ Entretien de Crisis Group, membres de la société civile, Goma et Bukavu, avril 2011.

⁹⁸ « L'UDPS Jacquemain Shabani crie à la tricherie », *Congo News*, 25 mars 2011.

⁹⁹ Entretien par Crisis Group, membres de la société civile, Kinshasa, mars 2011.

¹⁰⁰ « Meece sollicite à New York un ajustement du budget en prélude de la prochaine présidentielle congolaise », Radio Okapi, 8 février 2011.

¹⁰¹ Article 73 de la Constitution de la République démocratique du Congo, 18 février 2006.

¹⁰² « Halte à la polémique sur le calendrier électoral : 'Il n'y a pas de vide juridique après le 6 décembre', selon le pasteur Ngoy Mulunda », *Digital Cogo*, 2 mai 2011.

¹⁰³ « Publication par la CENI du calendrier des élections générales en RDC », Radio Okapi, 3 mai 2011.

¹⁰⁴ Article 28 de la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, *Journal Officiel*, 10 mars 2006.

¹⁰⁵ Plusieurs élections récentes en Afrique centrale ont accusé un retard important. Au Tchad, l'élection présidentielle a pris cinq mois de retard. En Centrafrique, les élections qui devaient avoir lieu en 2010 ont été repoussées plusieurs fois jusqu'au début de l'année 2011 et le gouvernement a dû faire voter par le Parlement le prolongement de son mandat au-delà des délais constitutionnels pour gérer les affaires courantes et organiser les élections.

¹⁰⁶ « RD Congo : l'élection présidentielle fixée au 28 novembre 2011 », Radio Okapi, 30 avril 2011.

B. RISQUE DE PARTIALITE

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le caractère parcellaire du dispositif institutionnel et juridique nécessaire à une élection libre et transparente font planer un risque de partialité sur l'ensemble du processus. En prêtant serment le 26 février 2011, les membres de la CENI ont remplacé ceux de la Commission électorale indépendante (CEI), dernier héritage de la période de transition. Bien que les Nations unies continuent à jouer un rôle d'appui à la CENI, c'est elle qui est maintenant chargée d'organiser l'ensemble du processus électoral et d'assurer son caractère à la fois transparent et libre.¹⁰⁷

Alors qu'en 2006, les 70 experts internationaux du Projet d'appui au processus électoral (PACE) étaient en première ligne et la CEI en second, la situation est maintenant inversée. Les experts internationaux du PACE, géré par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD),¹⁰⁸ sont désormais en appui-conseil de la CENI et cantonnés à des tâches de mise en œuvre. De même, la Division électorale de la MONUSCO est composée de 90 experts internationaux (contre 250 en 2006) et est déployée dans l'ensemble des provinces pour coordonner les moyens logistiques mis à disposition de la CENI. Cette inversion des rôles marque un retour à la normale, mais la CENI, qui est la clé de voûte du processus, présente un risque de partialité en raison de sa composition et ne s'est malheureusement pas appropriée les acquis de la précédente expérience électorale autant que nécessaire.

Alors que la CEI comptait 21 membres afin de représenter l'ensemble de la diversité de la société congolaise,¹⁰⁹ la CENI n'en compte « par souci d'efficacité » (sic) que sept, tous issus de la classe politique parlementaire.¹¹⁰ Non seulement la société civile a été écartée de la CENI sans la moindre protestation des partenaires internatio-

naux et en contradiction avec la pratique électorale dans la région,¹¹¹ mais elle est maintenant politiquement déséquilibrée en faveur de la majorité : parmi les membres de la CENI, quatre sont désignés par la majorité contre trois par l'opposition.¹¹²

Outre ce déséquilibre arithmétique, la proximité du président de la CENI, le pasteur Daniel Ngoy Mulunda Nyanga avec Joseph Kabila, pose un problème de fond. Ce pasteur protestant, qui explique que dans sa jeunesse il « voulait être militaire pour gagner beaucoup d'argent »,¹¹³ a un profil beaucoup plus engagé que son prédécesseur, l'abbé Malu-Malu. Signataire des actes fondateurs du PPRD en 2002, il est originaire de la communauté balubakat du Katanga, le fief du président dont il soutint la campagne électorale en 2006 à Kinshasa.¹¹⁴ A travers son organisation non-gouvernementale, le Programme œcuménique de paix, transformation des conflits et réconciliation (PAREC), il initia à Kinshasa et au Nord Kivu un programme de désarmement, « une arme contre 100 dollars », des plus controversés en 2009, et un programme de démobilisation et de réinsertion d'ex-combattants FDLR au Katanga, critiqué par le panel d'experts des Nations unies¹¹⁵ pour son manque de coordination avec les actions entreprises dans le cadre de la réforme de la sécurité et les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) de la MONUSCO.

La CENI actuelle présente bien moins de garanties d'indépendance que la CEI et la défection de dernière minute de Flavien Misoni¹¹⁶ reflète les doutes qui habitent certains

¹⁰⁷ Loi organique n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante, Titre II, article 9, Journal Officiel, 26 juillet 2010.

¹⁰⁸ Le PACE est dirigé par un comité de pilotage regroupant les autorités congolaises et les bailleurs, et qui se réunit irrégulièrement (une seule fois depuis le début de l'année et trois réunions du comité technique). Entretien de Crisis Group, expert du PACE, Kinshasa, mars 2011.

¹⁰⁹ Article 8 de la loi n° 04/009 du 5 juin 2004 portant organisation, attribution et fonctionnement de la Commission électorale indépendante, Journal Officiel, Numéro Spécial, 12 juin 2004.

¹¹⁰ « Par souci d'efficacité, le nombre des membres de la CENI a été limité à sept : quatre désignés par la majorité et trois par l'opposition à l'Assemblée nationale en tenant compte de la représentativité nationale dont celle du genre ». Exposé des motifs de la loi organique n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante, Journal Officiel, 28 juillet 2010.

¹¹¹ Au Congo-Brazzaville, au Tchad et en République centrafricaine, la société civile a des représentants au sein de la commission électorale.

¹¹² Au sein de la CENI, l'opposition est représentée par Jacques Ndjoli qui est sénateur MLC de l'Equateur, et Laurent Ndaye Nkondo de l'Union pour la majorité républicaine (UMR) – un parti minoritaire du Kasai Occidental faisant partie du groupement de l'Ordre des démocrates républicains. Carole Kabanga Nkoyi du groupement des Chrétiens démocrates (CD) est proche de la Convention des démocrates chrétiens (CDC). La majorité est représentée par un membre du PALU (l'ancien ministre des Transports et Communications, Matthieu Tomadia Mpita Pintho), deux membres de l'AMP (Elise Muhimuzi Kinza et Flavien Misoni) et un membre du PPRD (Daniel Ngoy Mulunda).

¹¹³ « Daniel Ngoy Mulunda : Je voulais être militaire, pour gagner beaucoup d'argent », *Afrique Echo*, 16 mars 2011.

¹¹⁴ Entretiens de Crisis Group, membres de la société civile, Kinshasa, mars 2011.

¹¹⁵ Lettre datée du 15 novembre 2010, adressée au président du Conseil de sécurité par la présidente du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, pp. 25-26. Voir aussi le Rapport de Crisis Group, *Congo : pas de stabilité au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda*, op. cit., pp. 13-14.

¹¹⁶ Diplômé de l'université de Louvain, Flavien Misoni a effectué une carrière qui l'a conduit au cabinet du président comme

sur la capacité et l'indépendance de cette nouvelle commission.¹¹⁷ En effet, si certaines améliorations caractérisent le passage de la CEI à la CENI, en revanche la nouvelle commission électorale perd certaines prérogatives importantes. Promulguée le 28 juillet 2010, la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante étend l'inviolabilité des locaux de la CENI à ses centres provinciaux et maintient l'immunité de ses membres. Mais, contrairement à la CEI, la CENI n'est plus en charge de la promulgation des résultats provisoires, seule la Cour suprême pourra annoncer les résultats définitifs. De même, alors que le gouvernement avait l'obligation de pourvoir au budget de la CEI par des procédures d'urgence, la CENI ne bénéficie plus de ces procédures d'urgence pour la dotation de son budget.¹¹⁸ Financièrement, la CENI est plus dépendante de l'Etat que la CEI.

Cela est d'autant plus préoccupant que les recommandations des élections de 2006 formalisées par la Southern African Development Community (SADC) et l'Union européenne sont restées largement lettre morte,¹¹⁹ alors que, dès 2007, des évaluations indiquaient que la durabilité de l'aide électorale fournie 2006 risquait d'être compromise.¹²⁰ Sur le plan juridique et institutionnel, il n'y a guère eu de capitalisation des deux ans d'appui international pour organiser les scrutins de 2006. Une loi sur le financement des partis politiques a certes été votée le 1er juillet

conseiller juridique de 2003 à 2005, avant d'être nommé directeur du Bureau national des opérations de la CEI en mars 2005.

¹¹⁷ Flavien Misoni refusa de venir prêter serment le 28 février 2011 prétextant un problème de santé. Il est très vraisemblable qu'il ait voulu ainsi marquer sa désapprobation quant à la nomination de Daniel Ngoy Mulunda à la tête de la CENI. Selon certains, il considérerait que l'inexpérience et la proximité de Daniel Ngoy Mulunda avec le président serait préjudiciable à l'indépendance de la CENI. Entretien de Crisis Group, membres de la CENI et représentants de partis politiques, Kinshasa, mars 2011.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Dans leurs rapports finaux, les missions d'observation électorale de la SADC et de l'Union européenne ont fait de nombreuses recommandations dont les plus importantes sont mentionnées dans le texte ci-dessous. Dans la mesure où la plupart de ces recommandations émises en 2006 sont toujours valables en 2011, elles ont été reprises dans ce rapport en fonction de leur pertinence.

¹²⁰ « La consolidation des acquis de ces deux années et demie d'appui international et d'expérience sur le tas pour la CEI ne pourra se faire que si le fonctionnement de la future Commission est soutenu par un budget suffisant et stable et que si l'Etat n'entrave pas son autonomie de gestion ». Christian Dessalieu, Marcel de Montgolfier, Jacque Nachtigal, « Evaluation de la stratégie de coopération de la Commission européenne avec la République démocratique du Congo », Bruxelles, 2007, p. 106.

2008¹²¹ et inclut le financement public des campagnes électorales, mais il n'y a toujours aucune réglementation imposant la transparence des comptes de campagne. Aucune des recommandations concernant la sécurisation des résultats, notamment la création d'une « commission de contrôle des opérations de vote » incluant des magistrats locaux, n'a été mise en œuvre.¹²² Par ailleurs, la réforme de la police est encore en phase initiale et la réforme de l'ordre judiciaire qui est prévue dans la Constitution n'a pas été réalisée.¹²³ Compte tenu de la non installation de la Cour constitutionnelle, c'est comme en 2006 la Cour suprême de justice qui risque d'examiner le contentieux électoral.

Aucun effort n'a été fait non plus pour mettre en œuvre les recommandations de la SADC et de l'Union européenne en matière de représentativité de la CENI, de vote de la diaspora, de fiabilisation des listes électorales, de gestion du contentieux électoral, de vulgarisation des principes constitutionnels sur le fonctionnement des institutions et les droits et devoirs civiques.¹²⁴ Seuls des programmes de sensibilisation à l'enrôlement ont été mis en place par la CENI avec l'aide de la MONUSCO ainsi que des programmes d'éducation électorale financés par les bailleurs internationaux.¹²⁵

Un garde-fou institutionnel important, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), est encore en phase d'installation alors que la précampagne a débuté et que les médias sont déjà un enjeu politique.¹²⁶ Créé en janvier de cette année, le CSAC est chargé de « veiller à l'accès équitable des partis politiques, des associations et de toute autre personne aux moyens officiels d'information et de communication ». ¹²⁷ Lors des élections de 2006, la Haute autorité des médias (HAM) n'avait pas

¹²¹ Mission d'observation électorale de l'Union européenne en RDC, Elections 2006, Rapport final, recommandation 3, p. 61.

¹²² Ibid., recommandation 13, p. 62.

¹²³ Voir Briefing de Crisis Group, *Congo : l'enlèvement du projet démocratique*, op. cit., pp. 9-10.

¹²⁴ Mission d'observation électorale du forum parlementaire de la SADC, op. cit., pp. 38-39 et Mission d'observation électorale de l'Union européenne en RDC, op. cit., recommandations 19 et 20, p. 63.

¹²⁵ Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont prévu entre cinq et six millions de dollars pour cela. Entretien de Crisis Group, diplomates, Kinshasa, mars 2011.

¹²⁶ Avec la domination de la chaîne publique, Radio-télévision nationale congolaise (RNTC), et de Digital Congo au niveau national, le secteur des médias télévisuels est assez déséquilibré en faveur de la majorité présidentielle. Au Sud Kivu, une nouvelle télévision (« Ngoma ya Kivu ») proche du pouvoir est en cours d'installation. Correspondance électronique de Crisis Group, représentants de la société civile, Bukavu, avril 2011.

¹²⁷ Article 8 de la loi organique n°11/001 du 10 janvier 2011 portant composition, attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication.

pu remplir son rôle d'organe de régulation du fait d'un financement tardif et limité.¹²⁸ Les membres du CSAC sont encore en cours de nomination et on peut craindre en 2011 une répétition de la situation de la HAM en 2006.

C. RISQUE DE SECURITE

En 2006, afin de sécuriser les élections, l'Union européenne et les Nations unies avaient déployé des moyens considérables. Cinq ans plus tard, cette mission de sécurisation revient aux autorités congolaises. Or, si le climat d'insécurité persiste dans certaines provinces de l'Est,¹²⁹ des incidents sécuritaires plus ou moins inexpliqués se manifestent à l'Ouest, et ce alors que l'appareil sécurité de l'Etat reste très fragile et qu'actuellement il n'y a aucun filet de sécurité international opérationnel.

1. Insécurité à l'Est et incidents à répétitions à l'Ouest

Depuis le début 2011, conscient de sa chute de popularité au Nord et Sud Kivu, le gouvernement procède à l'intégration de nombreux groupes armés avec l'aide de la MONUSCO. Cette politique menée sans vetting, sans évaluation des effectifs réels des groupes armés, sans budgétisation et sans plan de formation amplifie la désorganisation des FARDC et permet ainsi à certains groupes, tels les Maï-Maï Yakutumba brièvement intégrés en 2009,¹³⁰ de renégocier leur intégration en 2011. Dans les Kivus alors que la MONUSCO se félicite d'avoir contribué à réduire la menace des FDLR,¹³¹ les populations civiles continuent de se plaindre des attaques répétées de la part de groupes armés¹³² et des FARDC.¹³³ La communauté Nandé a d'ail-

leurs obtenu à la fin de 2010 la démilitarisation de Béni et Butembo où avaient été déployées des FARDC.¹³⁴ Ces intégrations à marche forcée et conçues comme un cadeau électoral n'ont en rien résolu l'insécurité qui règne dans les deux Kivus, bien au contraire.¹³⁵

Par ailleurs, hormis l'incident à l'aéroport de Lubumbashi le 4 février 2011,¹³⁶ les incidents sécuritaires se multiplient de manière inquiétante à l'Ouest depuis 2010. La capitale provinciale de l'Equateur, Mbandaka, a été attaquée le 4 avril 2010¹³⁷ par les Enyele – une tribu en conflit avec un autre groupe ethnique au sujet de droits de pêche dans le Sud Oubangi. Cette révolte locale menée par un certain Udjani, qui aurait formé le Mouvement de libération indépendant et alliés (MLIA), a provoqué un mouvement de population vers le Congo-Brazzaville où se trouve actuellement Udjani. En novembre 2010, la base logistique de Kikwit était la cible d'une attaque par un groupe armé inconnu¹³⁸ et, en janvier 2011, un groupe de 72 hommes, en provenance du Congo-Brazzaville, soupçonnés de vouloir saboter le barrage d'Inga dans la province du Bas Congo, ont été arrêtés.¹³⁹ Selon Kinshasa, ils auraient agi sur ordre de l'ex-général Faustin Munene réfugié à Brazzaville, d'où il chercherait à fomenter une insurrection.¹⁴⁰ Ces problèmes sécuritaires ont fini par atteindre la capitale le 27 février 2011 quand la résidence présidentielle a été attaquée en pleine après-midi.

armée à Kiwanja : population et autorités divisées entre les FARDC et les FDLR », Radio Okapi, 19 mars 2011 ; « Insécurité Lubero : les FDLR, Pareco et FARDC pointés du doigt », Radio Okapi, 28 mars 2011.

¹³⁴ « Nord Kivu : la démilitarisation de Beni est lancée », Radio Okapi, 17 novembre 2011.

¹³⁵ Les ONG congolaises dénoncent une recrudescence de la violence depuis le début de l'année. Voir le rapport du Groupe des associations de défense des droits de l'homme et de la paix, « 2011 Année électorale ! Et pourtant l'insécurité bat toujours son plein à l'Est du pays », Butembo, 30 mars 2011 ; et « Déclaration de la Renadhoc face à la recrudescence de l'insécurité en RDC », Renadhoc, Kinshasa, 22 février 2011. « Bukavu : deux véhicules de MSF-Espagne tombent dans une embuscade », Radio Okapi, 11 avril 2011 et « L'ONG MSF a suspendu ses activités médicales mobiles au Sud Kivu », *Le Potentiel*, 15 avril 2011.

¹³⁶ « RDC : attaque de l'aéroport de Lubumbashi par un groupe rebelle non identifié », *Jeune Afrique*, 4 février 2011.

¹³⁷ « Les FARDC ont repris le contrôle de l'aéroport de Mbandaka », Radio Okapi, 4 avril 2010.

¹³⁸ « Fardc/Bandundu : des hommes armés attaquent le camp Ebeya à Kikwit », *Le Potentiel*, 4 novembre 2010.

¹³⁹ « Le Sénateur Jacques Mbadu fait des révélations sur les 72 hommes armés arrêtés dernièrement dans la province du Bas Congo », *Le Potentiel*, 12 janvier 2011.

¹⁴⁰ « Affaire des présumés infiltrés ex-Faz : la perpétuité pour le général Munene et 20 ans de prison pour 77 autres prévenus », Radio Okapi, 5 mars 2011.

¹²⁸ Les deux missions d'observation ont mis en évidence ce problème (mission d'observation électorale de l'Union européenne en RDC, op. cit., pp. 44-46 et mission d'observation électorale du forum parlementaire de la SADC, op. cit., p. 38).

¹²⁹ Voir le Rapport de la Haut Commissaire des Nations unies sur la situation des droits de l'homme et les activités du Haut Commissariat en République démocratique du Congo, A/HRC/13/64, 10 janvier 2011. « RD Congo : l'ONU doit agir en faveur de milliers de personnes laissées sans assistance », Oxfam GB, communiqué de presse, 9 mars 2011.

¹³⁰ « Les Maï-Maï Yakutumba ont intégré l'armée régulière ce mercredi », Radio Okapi, 21 octobre 2009.

¹³¹ « MONUSCO : l'opération Amani Leo a permis de réduire 60% des FDLR dans les deux Kivus », Radio Okapi, 23 mars 2011.

¹³² « Butembo : des attaques armées à répétition à Batangi », Radio Okapi, 28 mars 2011 ; « Masisi : victimes d'attaques et de pillages, 250 familles sans assistance à Nyabiondo », Radio Okapi, 18 février 2011.

¹³³ Voir le rapport de monitoring n°1, novembre 2010-février 2011 du Groupe d'associations de défense des droits de l'homme et de la paix qui impute les violences commises par les forces gouvernementales à l'absence d'un « salaire juste ». « Attaque

Malgré une réunion urgente de la commission mixte entre les deux Congo, le dernier incident a abouti à un refroidissement des relations diplomatiques entre Kinshasa et Brazzaville, le président Sassou refusant publiquement d'extrader Udjani et Faustin Munene.¹⁴¹ De facto, même si une réunion de réconciliation a eu lieu entre les deux présidents à Kinshasa en avril, le Congo-Brazzaville apparaît comme le refuge des opposants armés au régime de Kinshasa, tandis que certains attribuent à l'Angola les incidents de Kikwit et de Lubumbashi.¹⁴²

Ces incidents à répétitions dans des provinces d'opposition semblent ne pas être étrangers au mécontentement qui règne dans l'armée en raison de l'irrégularité de la solde et ils risquent de ne pas pouvoir être contenus par la MONUSCO, dont la majorité des effectifs sont positionnés dans les Kivus et la Province Orientale.¹⁴³ C'est dans un contexte similaire de contestation du pouvoir et de mauvaise social dans l'armée qu'avaient eu lieu les pillages de 1991.¹⁴⁴

2. Absence de plan de sécurisation

A moins de six mois du scrutin présidentiel et alors que la loi organique vient à peine d'être adoptée,¹⁴⁵ la sécurisation du processus électoral demeure un sujet secondaire pour les organisateurs. En 2006, en plus du déploiement d'une force militaire d'intervention à Kinshasa (l'Eufor), l'Union européenne avait formé plusieurs bataillons de la Police nationale congolaise (PNC) en une Police d'intervention rapide (PIR). Cette opération, fruit de la collabora-

tion de la mission de police de l'Union européenne (Eupol) et de certains Etats membres, avait permis la formation de 3 000 policiers divisés en six bataillons.¹⁴⁶ En 2011, d'une part, cet acquis a disparu et, d'autre part, le soutien des partenaires étrangers est bien plus modeste.

L'assistance technique fournie par la police civile des Nations unies (UNPOL) pour renforcer les capacités de la PNC se décline en des sessions de recyclage sur la sécurisation du processus électoral. Ainsi, les 17 et 18 janvier 2011 ont été lancées à Kananga et Lubumbashi des sessions de recyclage pour les chefs d'unité de la PNC.¹⁴⁷ Ces sessions d'une semaine ont été suivies d'un recyclage de 101 policiers à Kananga le 29 mars 2011¹⁴⁸ et de 147 cadets de la police à Bukavu le 29 janvier 2011.¹⁴⁹ A cela s'ajoute la formation de 30 officiers instructeurs à Kinshasa afin de permettre le recyclage des 3 000 éléments de la PIR.¹⁵⁰

En effet, si la PIR existe toujours dans l'organigramme de la PNC, cinq ans après leur formation ses bataillons n'ont plus ni équipements ni véhicules et le savoir-faire en matière de maintien de l'ordre n'a pas été entretenu.¹⁵¹ Par conséquent, de mai à fin septembre, la France, avec un soutien en personnel et matériel de l'Union européenne,¹⁵² va procéder au recyclage de deux bataillons de la PIR basés à Kinshasa. Ces deux bataillons recevront un équipement et une formation de contrôle des foules non légal afin d'assurer une capacité d'intervention minimale dans la capitale. Les six bataillons de la PIR recevront aussi une assistance en équipements de base par l'UNPOL, ain-

¹⁴¹ Dans une interview, le président Sassou a déclaré son « opposition négative de principe à l'extradition ». Voir « Le peuple ivoirien s'est prononcé en faveur de Ouattara », *Jeune Afrique*, 10 mars 2011. Après les fonctionnaires des commissions mixtes, ce sont les ministres puis les présidents qui se sont rencontrés pour désamorcer les suspicions. Néanmoins, aucune décision n'a été prise quant à l'extradition des personnes réclamées par les autorités de la RDC. « Rappel de son ambassadeur à Brazzaville par Joseph Kabila, Brouille entre Kinshasa et Brazzaville », *Le Potentiel*, 25 mars 2011.

¹⁴² « RDC : Le retour des Tigres du Katanga ? », *Afrikarabia*, 5 février 2011, <http://afrikarabia2.blogs.courrierinternational.com/archive/2011/02/05/rdc-le-retour-des-tigres-du-katanga.html>.

¹⁴³ Voir la carte en annexe B.

¹⁴⁴ En décembre 1990, Mobutu avait échoué à organiser des élections et se maintint au pouvoir par une loi pour assurer la continuité des institutions. En septembre 1991, les militaires non payés pillèrent Kinshasa puis en octobre Lubumbashi au Katanga, Mbuji-Mayi au Kasai Oriental, Mbandaka en Equateur et le Bas Congo. Voir Colonel Kisukula Abeli Meitho, *La désintégration de l'armée congolaise de Mobutu à Kabila* (Paris, 2009).

¹⁴⁵ « Adoption de la loi sur le fonctionnement de la police nationale au Sénat », *Digital Congo*, 20 avril 2011, www.digitalcongo.net/article/75160.

¹⁴⁶ Les opérations de l'Union européenne en République démocratique du Congo (RDC) – Réponse au rapport annuel du Conseil, Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, Document A/1954, 20 décembre 2006.

¹⁴⁷ Conférence de presse de la MONUSCO du mercredi 19 janvier 2011, <http://monusco.unmissions.org/>.

¹⁴⁸ *Ibid.*, 23 mars 2011.

¹⁴⁹ *Ibid.*, 2 février 2011.

¹⁵⁰ *Ibid.*, 16 février 2011.

¹⁵¹ Entretiens de Crisis Group, responsables de EUPOL et de l'UNPOL, Kinshasa, mars 2011. En 2007, un rapport commandité par la Commission européenne soulignait les conditions nécessaires pour une consolidation des acquis de l'aide pour la sécurisation électorale : « Sur le terrain de la sécurisation électorale, les acquis (formation et équipements) ne seront véritablement valorisés et maintenus que si la réforme en cours du secteur de la sécurité permet à la police nationale de se composer en tant que corps organisé et homogène, de lui garantir un encadrement institutionnel qui lui permette d'assurer ses responsabilités en matière de maintien de l'ordre et de sécurité humaine et enfin de lui assurer les moyens de son fonctionnement », Dessalien, de Montgolfier, Nachtigal, op. cit., p.106.

¹⁵² L'Union européenne met à disposition trois instructeurs de l'EUPOL et va équiper en systèmes de communication radio les bataillons de la PIR stationnés à Kinshasa. Communication téléphonique de Crisis Group, diplomates, Kinshasa, avril 2011.

si que des sessions de recyclage sur la sécurisation du processus électoral.

Si ces annonces semblent rassurantes, elles cachent difficilement le fait que ces formations restent théoriques, ont une durée qui n'excède pas dix jours et ne concernent qu'un nombre très faible des effectifs de la PNC. En effet, aux Kasaï, où l'UNPOL a annoncé le recyclage de 101 policiers, le programme d'identification lancé à la même période fait état d'un effectif de 15 087 policiers.¹⁵³ Ainsi, fin mars, à peine 1 pour cent des effectifs de la PNC dans les deux Kasaï avait été formé à la sécurisation des élections.

Le déficit de capacité de maintien de l'ordre a déjà été mis en évidence lors des troubles à l'université de Kinshasa¹⁵⁴ et risque de poser un sérieux problème lors des manifestations de l'opposition. De nouveaux recours inconsidérés à la force létale par la PNC¹⁵⁵ sont de nature à exaspérer la population, notamment à Kinshasa, et à dégénérer en émeutes urbaines.

IV. EVITER QUE LE DILEMME ELECTORAL NE DEVIENNE CRISE POLITIQUE

Prise entre une accumulation de retards et la nécessité constitutionnelle de « tenir les délais », la CENI est engagée dans une course contre la montre qui risque d'affecter négativement la préparation des scrutins. La qualité de l'enregistrement des électeurs fait d'ores et déjà controverse, le problème du financement commence à apparaître et, si le nouveau calendrier électoral fait consensus, le choix de l'annonce des résultats provisoires le 6 décembre, au lendemain du dernier jour du mandat actuel, fait déjà planer le doute sur la transparence du processus électoral. Les autorités congolaises sont confrontées à un dilemme électoral délicat : satisfaire la règle constitutionnelle autant que possible et prendre le risque d'élections bâclées, ou s'accorder plus de temps et prendre le risque de l'inconstitutionnalité.

L'accélération de la préparation des élections met aussi en évidence le problème du financement. L'ensemble du cycle électoral a été évalué à 618,9 millions de dollars hors appui logistique de la MONUSCO qui est évalué à 80 millions de dollars, soit un budget total de 698,9 millions. Ce budget doit être financé à hauteur de 60 pour cent par le gouvernement et 40 pour cent par les donateurs internationaux. Le seul budget des élections présidentielles et législatives est évalué à 221 millions de dollars, dont 84 millions de la part des donateurs internationaux et 137 millions du gouvernement. Au 31 janvier 2011, les donateurs avaient contribué à hauteur de 77 millions de dollars et la contribution de l'Etat congolais s'élevait à 113 millions de dollars.¹⁵⁶ Bien qu'une contribution additionnelle de 5 millions ait été annoncée par le gouvernement, 423 millions manquent pour mener à terme l'ensemble du cycle électoral 2011-2013.¹⁵⁷

¹⁵³ Conférence de presse de la MONUSCO du mercredi 9 mars 2011.

¹⁵⁴ Le 13 janvier 2011, suite à la découverte des corps de deux étudiants assassinés sur le campus de l'université de Kinshasa, des affrontements entre policiers et étudiants ont dégénéré et la police a ouvert le feu à balles réelles. Entretien de Crisis Group, enseignant de l'université, Kinshasa, février 2011.

¹⁵⁵ « Kolwezi : la société civile appelle la police à plus de professionnalisme », Radio Okapi 15 mars 2011.

¹⁵⁶ Les principaux contributeurs du PACE par ordre décroissant sont la Commission européenne (70 millions de dollars), le Royaume-Uni (46 millions), la Belgique (23 millions), le Canada (10 millions), les Pays-Bas (6,7 millions), la Suède (6 millions), la France (1,6 million), la Suisse (1,3 million) et le Programme des Nations unies pour le développement (1 million). Pour plus de détails, voir « Projet d'appui au cycle électoral », Programme des Nations unies pour le développement en République démocratique du Congo, www.cd.undp.org.

¹⁵⁷ Outre le fait que tous les bailleurs de la RDC n'ont pas tous la même vision sur la nécessité d'une décentralisation dans ce pays, le besoin de financement considérable rendra probablement les élections locales impossibles pour le gouvernement qui succèdera à celui conduit par Adolphe Muzito. Certains bailleurs estiment, en effet, que la démocratie locale peut attendre et est un luxe trop coûteux. Entretien de Crisis Group, diplomates, Kinshasa, mars 2011.

Suite à l'annulation des élections locales, aux difficultés de fonctionnement du comité de pilotage du PACE et devant l'incapacité du gouvernement à verser effectivement ses contributions, les donateurs sont de moins en moins enclins à financer un processus électoral dont le coût risque certainement d'augmenter dans l'urgence. Même si le 26 mars 2011 le président de la CENI annonçait une contribution de cinq millions de dollars du gouvernement ainsi que des financements par certaines provinces,¹⁵⁸ ce déblocage de fonds additionnels ne suffira pas à combler le déficit financier du processus. Les principaux bailleurs actuels ayant annoncé que leurs contributions resteraient fixes,¹⁵⁹ la CENI recherche de nouveaux financeurs et l'Iran et la Fédération de Russie ont été approchés.¹⁶⁰

Par ailleurs, après consultation de l'opposition, la CENI vient d'établir un calendrier électoral.¹⁶¹ La CENI avait élaboré plusieurs scénarii électoraux – l'un d'entre eux dissociant les scrutins présidentiel et législatif pour tenir le premier cette année et le second en 2012. Mais face à l'intransigeance du MLC et de l'UDPS sur les délais constitutionnels, la CENI a finalement décidé d'organiser les deux scrutins ensemble avant le 6 décembre 2011. En effet, si les élections présidentielles et législatives n'ont pas lieu en 2011, la légitimité du pouvoir actuel sera d'emblée remise en cause. Or il existe un précédent historique dangereux. Le 4 décembre 1991, Mobutu s'était maintenu au pouvoir après avoir échoué à organiser des élections présidentielles, en s'appuyant sur une loi d'harmonisation de la Constitution qui prévoyait que « le président de la République actuellement en fonction, demeure président

de la République jusqu'aux prochaines élections ». ¹⁶² Cette prolongation artificielle d'un pouvoir illégitime avait ouvert la voie à l'une des périodes les plus troublées de l'histoire congolaise.

Pour éviter que le dilemme électoral ne se transforme en crise politique ouverte, il convient d'accélérer les préparatifs, prévoir un « calendrier de secours » consensuel et un accord politique sur la gestion d'une éventuelle nouvelle période de transition. Il convient aussi de concrétiser les principes de transparence et de sincérité du vote dans le système électoral et de prévoir un dispositif de sécurité à deux niveaux avec la police congolaise et les troupes onusiennes. Les Nations unies, l'Union africaine, l'Union européenne et le groupe des financeurs du processus électoral devraient renforcer leur suivi du déroulement des préparatifs électoraux et, au cas où les mesures clés concernant la transparence et la sincérité du vote seraient récusées par les autorités congolaises, les partenaires étrangers devraient se désengager du processus pour ne pas cautionner des élections irrégulières.

A. ACCELERER LES PREPARATIFS ET PREPARER UN CALENDRIER ALTERNATIF CONSENSUEL

A l'heure actuelle, le risque d'une situation inconstitutionnelle résultant de l'incapacité d'organiser les élections avant le 5 décembre est dans tous les esprits, et notamment dans les calculs politiques de l'opposition. Bien que cette situation ne soit pas inhabituelle dans la région, elle doit et peut être évitée en RDC. L'accélération des préparatifs électoraux doit porter prioritairement sur la loi électorale et l'enrôlement des électeurs qui doit être amélioré. Afin de pouvoir élaborer un fichier électoral qui soit fiable et aussi exhaustif que possible dans les trois mois impartis, les centres d'enrôlement doivent être augmentés et la période d'enregistrement étendue d'au moins un mois. L'installation du CSAC doit être également accélérée. Tout cela suppose bien sûr que le financement de la CENI par le budget de l'Etat soit sécurisé et de décaisser rapidement afin de ne plus subir de nouveaux retards.

Au-delà de l'accélération des préparatifs, il convient surtout de parvenir à un consensus sur le calendrier électoral. En raison des retards, le scénario du report a déjà été étudié par la CENI et discuté dans les cercles d'opposition qui l'ont refusé.¹⁶³ La CENI a donc proposé un calendrier presque respectueux des délais constitutionnels (le nouveau président ne prêtera pas serment le 6 décembre 2011

¹⁵⁸ « La CENI et ses partenaires évaluent le processus électoral à Lubumbashi », Radio Okapi, 26 mars 2011. « Révision du fichier électoral : 450 000 dollars américains consentis par le gouvernement provincial du Nord Kivu pour assurer la mobilité des kits d'enrôlement. », portail officiel de la province du Nord Kivu, le 1er avril 2011, http://provincenordkivu.org/revision_fichier_electoral_gouvernement_julienpaluku_quarante_cinq_mille_dollars.html.

¹⁵⁹ Entretiens de Crisis Group, diplomates, Kinshasa, avril 2011.

¹⁶⁰ La République d'Iran, par la voix de son ambassadeur, a proposé d'appuyer le gouvernement congolais. Voir « Message de l'ambassadeur d'Iran à Kinshasa à l'occasion du 32ème anniversaire de la révolution islamique », 14 février 2011. La Fédération de Russie, dont certains membres étaient en visite en RDC en avril, a proposé de fournir un appui technique sous forme de kits d'enregistrement électoraux mais n'a pas annoncé de participation financière. « Elena Dubrovina : l'appui de la Russie au processus électoral congolais sera essentiellement logistique », Radio Okapi, 18 avril 2011. Correspondance électronique de Crisis Group, représentant de la société civile, Moscou, avril 2011.

¹⁶¹ Depuis sa nomination, le président de la CENI a rencontré plusieurs dirigeants de l'opposition dans le cadre de consultations informelles. « Le président de la CENI consulte la classe politique », *Le Potentiel*, 9 mars 2011.

¹⁶² Loi du 5 juillet 1990 portant révision de certaines dispositions de la Constitution.

¹⁶³ « L'opposition fait bloc pour exiger les élections dans le délai constitutionnel », Radio Okapi, 12 avril 2011.

mais il devrait être connu à cette date) mais dont la faisabilité est douteuse. Par conséquent, un scénario électoral alternatif doit être conçu d'un commun accord entre la majorité et l'opposition pour ne pas avoir à repousser les élections à la dernière minute¹⁶⁴ et à gérer dans l'urgence une situation d'inconstitutionnalité. L'accumulation des retards risque d'aboutir à une crise politique ou à un scrutin bâclé qui ne peuvent être évités que par un accord politique préalable sur un « calendrier de secours ».

Par réalisme politique, il conviendrait d'anticiper une situation de facto inconstitutionnelle qui serait imposée à l'opposition comme une « mauvaise surprise prévue de longue date » et susceptible de dégénérer en crise politique. Un tel report a déjà eu lieu lors des élections de 2006 et a été géré de manière consensuelle.¹⁶⁵ Même si un tel report ne garantit pas en soi des élections libres et régulières, il est essentiel d'anticiper politiquement une nouvelle transition, de manière à transformer un prolongement du pouvoir actuel de fait en un prolongement de droit. Cela s'est déjà produit ailleurs, notamment en Centrafrique, et requiert un accord entre la majorité et l'opposition. C'est seulement à cette condition qu'un report inconstitutionnel des élections ne se transformera pas en crise de légitimité pour l'équipe dirigeante. Un contrat de transition entre la majorité et l'opposition sur ce sujet doit définir les modalités d'exercice du pouvoir au-delà du mandat présidentiel et prévoir que l'équipe dirigeante en place, quelle qu'elle soit, se contentera d'expédier les affaires courantes et aura pour priorité l'organisation des élections dans un délai prédéfini.

B. CONCRETISER LES PRINCIPES DE TRANSPARENCE ET DE SINCERITE DU VOTE PAR DES MESURES ESSENTIELLES

Outre le choix du 6 décembre pour l'annonce des résultats provisoires, la transparence et la sincérité du processus électoral et du vote sont au cœur des préoccupations actuelles, tant des bailleurs que de l'opposition et de la société civile.¹⁶⁶ Ces deux principes peuvent et doivent se

concrétiser en une série de mesures essentielles de transparence et d'inclusion qui correspondent aux normes internationales posées par l'Union africaine et la commission de Venise.¹⁶⁷ Ces mesures essentielles doivent être accompagnées d'un monitoring externe pré et postélectoral et d'un système de gestion du contentieux crédible.

1. Mesures essentielles de transparence

La CENI doit faire preuve d'une transparence maximale dans ses préparatifs ainsi qu'après le vote, et améliorer sa redevabilité à l'égard des formations politiques, des partenaires internationaux et nationaux et des électeurs congolais. Cela doit tout d'abord se traduire par un audit de la CEI par la Cour des comptes qui doit être transmis au Parlement.¹⁶⁸ En plus de cette obligation qui figure aussi dans sa loi organique,¹⁶⁹ la CENI devrait s'engager à faire auditer ses comptes par un cabinet indépendant dans le cadre d'une transparence financière renforcée.

A l'instar des centres d'enrôlement et des centres de vote, les centres de compilation des résultats doivent être ouverts à la société civile et aux partis politiques. Après les votes, la transparence des travaux dans les centres de compilation devra être totale pour tous les observateurs accrédités. Toujours par souci de transparence et dans la mesure où les élections seraient retardées, la liste des électeurs devrait faire l'objet d'une vérification par un organisme étranger indépendant qui s'assurerait par la méthode de l'échantillonnage qu'elle reflète fidèlement le corps électoral. Elle devrait aussi être publiée sur internet en même temps que sur le terrain, et décomposée par circonscription. La procédure de contestation de cette liste devra être publicisée clairement dans le cadre des campagnes de sensibilisation de la population.

Quant aux résultats, conformément à la pratique, ils doivent être affichés dans les bureaux de vote et être disponibles

¹⁶⁴ En mai 2010, la commission électorale burundaise a reporté, pour des raisons de mauvaise organisation, les élections locales le soir du jour précédant le vote, créant une grande déception dans l'électorat et se discréditant par là même.

¹⁶⁵ En 2006, le second tour de l'élection présidentielle a été reporté au-delà des quinze jours prévus dans la Constitution à la suite d'une requête de la CEI. La Cour suprême de justice a validé ce report en invoquant les difficultés matérielles et logistiques exceptionnelles et surtout le fait que ce report ne pouvait pas affecter la régularité du scrutin.

¹⁶⁶ Entretiens de Crisis Group, diplomates et représentants de la société civile, Kinshasa, mars 2011. Voir également « Déclaration sur le processus électoral », Agir pour des Elections Transparentes et Apaisées, 13 avril 2011.

¹⁶⁷ La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance énonce les principes régissant les élections démocratiques en Afrique (accès équitable aux médias d'Etat, mécanismes nationaux indépendants et impartiaux de contrôle et d'observation des élections, etc., articles 17 à 22) et autorise des sanctions contre tout gouvernement en place qui refuse de remettre le pouvoir au parti ou au candidat vainqueur (article 23). La commission de Venise a élaboré un guide des bonnes pratiques en matière électorale qui inspire les systèmes électoraux européens et devrait servir aux bailleurs européens pour évaluer le processus électoral en RDC. Les mesures de transparence et d'inclusion préconisées ci-dessus s'inspirent de ces deux textes.

¹⁶⁸ Article 38 de la loi n°04/009 du 5 juin 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission électorale indépendante.

¹⁶⁹ Article 52 de la loi organique n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante.

sur internet, décomposés par bureaux de vote, après confirmation des résultats officiels. Toujours dans le cadre de la transparence, la nouvelle loi électorale devrait rendre obligatoire la publication des comptes de campagne de chaque parti.¹⁷⁰ L'absence de publication devrait être sanctionnée par l'inéligibilité des représentants de ces partis.

Par ailleurs, dans la mesure où un certain nombre de partis impliqués dans cette campagne électorale (UDPS, UNC) ne sont pas représentés à la CENI, il conviendrait d'instituer un comité de concertation permanent entre cet organisme et les formations politiques. Cela permettra d'institutionnaliser un dialogue indispensable qui, pour l'heure, ne repose que sur l'initiative personnelle et bienvenue du président de la CENI.

2. Mesures essentielles d'inclusion

Dans la mesure où les prémices du processus électoral ont été dominées par des rumeurs d'exclusion de certains candidats par manipulation du code électoral,¹⁷¹ il convient de s'assurer que le code électoral est le plus inclusif possible en ce qui concerne les candidats et les électeurs. Les conditions d'éligibilité pour les candidats aux différents mandats électifs doivent se limiter aux critères habituels (nationalité, bonne moralité, majorité, etc.). Les cautions exigées ne doivent pas être prohibitives¹⁷² et doivent être remboursées aux perdants au-delà de 10 pour cent des suffrages.

L'inclusivité s'applique aussi aux électeurs. La nouvelle loi électorale doit constituer un progrès par rapport à l'ancienne loi en octroyant le droit de vote à la diaspora, conformément aux recommandations de l'Union européenne.¹⁷³ Les électeurs doivent également être sensibilisés à la signification du vote et à la nécessité d'accomplir leur devoir civique, de même que les mandataires des partis politiques doivent connaître leurs droits et devoirs afin de ne pas les sur ou sous-estimer. Pour ce faire, des campagnes d'éducation civique et électorale de grande ampleur doivent être organisées par la société civile congolaise avec l'appui des ONG internationales spécialisées et qui ont déjà une expérience de la RDC. Le budget affecté à cette mission devrait être augmenté par les bailleurs en cas de besoin.

¹⁷⁰ L'opacité financière fait partie des problèmes des systèmes politiques en Afrique. Voir Shari Bryan et Denise Baer, « Money in Politics », National Democratic Institute for International Affairs, 2005.

¹⁷¹ Entretiens de Crisis Group, diplomates, Kinshasa, mars 2011.

¹⁷² Le projet de loi électorale soumis au Parlement doublait le montant de la caution pour les candidats à la présidentielle et le multipliait par 200 pour cent pour les candidats aux législatives.

¹⁷³ Mission d'observation électorale de l'Union européenne en RDC, op. cit., recommandation 10, p. 62.

3. Monitoring externe pré et postélectoral

Après leur absence de réaction lors de l'éviction de la société civile de la CENI et leurs réactions tardives et contradictoires lors de la révision constitutionnelle,¹⁷⁴ les partenaires du processus électoral doivent sérieusement s'organiser pour exercer le plus en amont possible un monitoring rigoureux du processus électoral. Ce monitoring doit leur permettre d'intervenir auprès des autorités congolaises en cas de dérive et de se retirer d'un processus électoral biaisé avant qu'il ne soit trop tard. Dans l'esprit des mesures essentielles, ce monitoring doit porter notamment sur la liberté de campagne, le respect du pluralisme politique, la violence politique, l'accès équitable aux médias d'Etat, les mécanismes nationaux indépendants et impartiaux de contrôle et d'observation des élections,¹⁷⁵ la qualité du dialogue avec les autorités congolaises concernant le processus électoral et le déboursement des contributions de l'Etat pour la CENI. Ce monitoring doit être informé par le travail similaire effectué par la société civile et la MONUSCO, et c'est en fonction de ses conclusions que les décaissements de la contribution des partenaires étrangers pour le PACE doivent devenir effectifs.

Les appréciations entre partenaires de la RDC étant souvent divergentes¹⁷⁶ et les élections pouvant avoir un effet déstabilisateur sur les voisins immédiats, il importe de renforcer la coordination. A ce titre, les Etats-Unis, l'Union européenne et la France devraient nommer de nouveaux envoyés spéciaux pour les Grands Lacs. Les titulaires de ces postes n'ont pas été remplacés alors que la Belgique, la Norvège, la Suède et l'Afrique du Sud maintiennent ces postes et que les problèmes régionaux sont loin d'être réglés dans les Grands Lacs.¹⁷⁷

A l'instar des scrutins de 2006, les organisations de la société civile et les partis politiques doivent s'organiser pour exercer leur propre monitoring du processus électoral. Habitues à fonctionner en réseaux, les associations

¹⁷⁴ Alors que certains diplomates déclaraient à Kinshasa que la révision constitutionnelle et le système électoral étaient une question de « politique intérieure », Catherine Ashton, la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, et Guy Verhofstadt, l'ex-premier ministre belge, critiquaient cette révision constitutionnelle ; « Guy Verhofstadt critique les modifications de la Constitution de la RDC », *La Libre Belgique*, 7 février 2011.

¹⁷⁵ L'accès équitable aux médias d'Etat et les mécanismes nationaux indépendants et impartiaux de contrôle et d'observation des élections correspondent aux articles 17 et 22 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

¹⁷⁶ Entretiens de Crisis Group, diplomates, Kinshasa, mars 2011.

¹⁷⁷ Les envoyés spéciaux permettent une meilleure coordination des positions diplomatiques, ce qui reste nécessaire dans le contexte des Grands Lacs où les questions de paix, sécurité et développement sont nécessairement régionales.

congolaises peuvent former des plateformes pour suivre l'ensemble des opérations électorales – de l'enregistrement des électeurs jusqu'au traitement du contentieux en passant par l'observation du vote. A ce titre, les associations congolaises devraient dénoncer publiquement et déposer plainte contre les responsables d'actes de corruption relatifs aux préparatifs électoraux – telle que la vente de jetons pour l'enrôlement – et elles pourraient créer leur propre centre de comptabilisation des résultats comme en 2006. Ce comptage parallèle organisé par la société civile sur la base de ses observations dans les centres de vote permettrait de disposer d'une évaluation indépendante des résultats électoraux.

Par ailleurs, la RDC a déjà invité l'Union européenne à déployer une mission d'observation. Il importe que cette mission soit de long terme et soit complétée par d'autres organisations internationales compte tenu de l'ampleur du territoire congolais. L'Union africaine, la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs, l'Organisation internationale de la francophonie, la SADC, etc., devraient également être invitées par les autorités congolaises à venir observer les élections. Ces diverses missions devraient se coordonner pour mutualiser leurs ressources humaines et avoir une couverture optimale du territoire congolais.

La MONUSCO devrait voir son mandat modifié et complété en vue de faire un monitoring de l'ensemble du processus électoral – des préparatifs électoraux jusqu'à la finalisation du contentieux – ainsi que de jouer un rôle de bons offices en cas de blocage et/ou de violence. Ce suivi électoral devrait être accompagné d'une évaluation de sécurité qui permette d'alerter les autorités et les partenaires étrangers quant à d'éventuelles poussées de tension électorale dans certaines régions. Pour ce faire, comme au Soudan pour l'UNMIS, une équipe d'experts en monitoring électoral devrait venir renforcer les bureaux de la MONUSCO en RDC et alimenter en information le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG), qui rendra compte mensuellement à la communauté diplomatique à Kinshasa et au siège à New York. Cette équipe renforcera les compétences électorales des bureaux de la MONUSCO dans les différentes provinces et permettra à la MONUSCO de ne pas seulement jouer le rôle de logisticien du processus électoral.

Dans cette perspective, le RSSG devra également avoir toute latitude pour prendre les initiatives nécessaires afin de faciliter ou rétablir le dialogue en cas de blocage ou d'évolution violente du processus électoral. Compte tenu de sa contribution logistique à la préparation des élections et de sa couverture territoriale en termes de bureaux, la MONUSCO est la seule organisation à même de combiner un rôle logistique et politique dans ce processus.

A l'issue des élections, un audit du PACE doit être réalisé par un organisme étranger indépendant afin d'avoir une visibilité maximale sur l'affectation ex-post des fonds des bailleurs. Des expériences passées malheureuses montrent que la gestion des fonds communs est parfois déficiente et qu'une grande rigueur s'impose en matière de redevabilité financière de la part des gestionnaires de l'aide électorale.¹⁷⁸

Par ailleurs, il serait particulièrement intéressant de pouvoir compléter les évaluations de la communauté internationale, des formations politiques et des associations par l'évaluation des premiers concernés : les électeurs eux-mêmes. Un sondage national sur la perception des élections viendrait utilement compléter les évaluations institutionnelles. Réalisée par des associations congolaises en liaison avec des associations internationales spécialisées, cette étude permettrait d'avoir la vision par le bas des élections et informerait les organisateurs et financeurs du processus électoral sur le degré de satisfaction des électeurs congolais quant à la préparation des scrutins, leur déroulement, l'annonce des résultats et le traitement du contentieux. Cela permettrait d'améliorer les scrutins suivants en fonction des critiques des « usagers » et pas seulement en fonction du regard des experts.

4. Crédibiliser le contentieux

La gestion du contentieux électoral a été sérieusement décrédibilisée lors des précédents scrutins, au point que les acteurs politiques congolais n'ont aucune confiance dans la justice électorale. Pour restaurer cette confiance perdue, il convient d'instiller le maximum de transparence dans la publication des résultats et d'assurer l'indépendance de la justice électorale.

Dans la mesure où les réformes de l'ordre judiciaire prévues par la Constitution n'ont pas été menées à bien, la Cour suprême de justice sera responsable du contentieux électoral comme en 2006. Tirant les leçons de ce qui a posé problème en 2006 (la plupart des recours ont été déclarés irrecevables pour des motifs de forme et non de fond),¹⁷⁹ la CENI doit instaurer un mode de saisine standardisé pour ceux qui souhaitent contester les résultats, prévoir des délais de saisine plus longs afin de recevoir

¹⁷⁸ Un problème de détournement de l'aide financière pour les élections a été découvert récemment en Centrafrique ; « Important détournement de fonds dans une structure du PNUD à Bangui », Centrafrique presse, 11 avril 2011. Par ailleurs, le reporting financier par le PNUD a été déficient lors de la gestion du fonds commun en 2006 dont le principal bailleur, la Commission européenne, a critiqué l'exécution financière ; voir Dessalien, de Montgolfier, Nachtigal, op. cit., p. 182.

¹⁷⁹ Mission d'observation électorale de l'Union européenne en RDC, op. cit., chapitre 13, pp. 56-60.

des dossiers mieux préparés et établir des équipes d'investigation des cas de fraude électorale composées de ses agents, de policiers et de membres d'associations agréées pour l'observation électorale. Les membres des partis politiques doivent bénéficier de formations approfondies au contentieux électoral dans le cadre des campagnes de sensibilisation électorale.

C. CONCEVOIR UN DISPOSITIF DE SECURITE A DEUX NIVEAUX D'INTERVENTION

Les risques de sécurité dépendent en grande partie de l'atmosphère générale des préparatifs électoraux mais aussi de certains facteurs spécifiques. Il va de soi qu'une préparation consensuelle des élections réduit considérablement le mécontentement du côté de l'opposition et donc le risque de déstabilisation. A ce titre, une cérémonie officielle de signature par les partis politiques d'un code de bonne conduite comme en 2006 est un acte de bonne foi qui traduira un accord public sur les « règles du jeu » d'une campagne électorale démocratique.¹⁸⁰ Outre le fait de réitérer les libertés fondamentales dans le cadre des activités électorales des partis, ce code de bonne conduite interdira les appels à la violence et à la haine, les traitements discriminatoires à l'égard des anciens candidats malheureux et contiendra un engagement à accepter le résultat des urnes et à le contester exclusivement par des voies légales.

L'application de ce code sera suivie par un comité de surveillance composé de représentants des partis politiques, de la société civile, des ambassades et de la MONUSCO. Par ailleurs, ce code établira aussi un comité de concertation entre partis politiques. Ce comité de concertation permettra de débattre des sujets contentieux et de trouver des solutions consensuelles entre partis politiques.

En dehors de cette mesure de confiance entre formations politiques, il convient de concevoir et d'appliquer ce qui fait encore cruellement défaut : un véritable plan de sécurisation du processus électoral. Ce plan doit prévoir deux niveaux d'intervention en fonction de la gravité des troubles : la police congolaise et les troupes onusiennes. La police congolaise doit être en mesure de gérer de grandes manifestations en zone urbaine en faisant un usage proportionné de la force. Cela implique qu'elle bénéficie d'une véritable formation au maintien de l'ordre dans les grands centres urbains, et surtout à Kinshasa où la probabilité de violence urbaine durant la campagne et après l'annonce

des résultats est élevée. Cette formation doit privilégier les plus grands centres urbains du pays et être dispensée par l'UNPOL et les autres coopérations policières qui doivent rapidement recevoir un renfort substantiel de spécialistes du maintien de l'ordre.

La PNC doit sécuriser le matériel et les opérations électorales (enrôlement, vote, annonce des résultats, etc.) sans entraver la liberté de circulation des mandataires des partis politiques, des associations et les journalistes. Son déploiement doit accompagner, voire précéder les opérations électorales. Pour ce faire, les agents de la PNC doivent être payés régulièrement. A ce titre, les policiers, à l'instar de tous les fonctionnaires, doivent être rappelés à leur obligation de neutralité politique par les plus hautes instances de l'Etat. Un serment de neutralité devrait être prêté solennellement par les membres des forces de sécurité et les fonctionnaires en général.

Par ailleurs, dans le cadre de son suivi du processus électoral, la MONUSCO doit se voir confier la tâche d'alerter la communauté diplomatique, les autorités congolaises et le siège de New York en cas de montée des tensions et de planifier des scénarii de sécurité. Elle doit notamment se préparer à un redéploiement rapide en cas de troubles qui dépassent les capacités de réaction de la PNC, spécialement sur Kinshasa. Le déséquilibre Est/Ouest des capacités militaires de la MONUSCO¹⁸¹ doit être compensé rapidement dans la mesure où des menaces émergent à l'Ouest et où le centre de gravité des élections risque d'être Kinshasa, capitale acquise à l'opposition. S'il n'y a plus de groupes armés installés à Kinshasa, cette ville de plusieurs millions d'habitants, qui accueille plusieurs camps militaires, n'en demeure pas moins une agglomération sensible comme l'ont démontré des incidents récents (violences à l'université, tentative de coup d'Etat le 27 février, etc.).

En cas de violences électorales, la MONUSCO ne doit pas se retrouver paralysée comme lors de la crise de Goma en 2008.¹⁸² Elle doit renforcer ses effectifs à Kinshasa et être prête à repositionner des casques bleus dans la partie occidentale de la RDC en fonction de ses analyses de risque.

¹⁸⁰ L'article 17 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance recommande la signature d'un tel code ainsi que le rapport de la mission d'observation électorale de la SADC (Mission d'observation électorale du forum parlementaire de la SADC, op. cit., p. 39).

¹⁸¹ Voir annexe B.

¹⁸² Lors de la crise de Goma en 2008, la MONUC s'était avérée incapable de redéployer rapidement ses casques bleus pour protéger la ville des troupes de Laurent Nkunda.

V. CONCLUSION

Si les élections de 2011 ne ressemblent pas aux élections de 2006, en revanche elles ont un point commun important : elles constituent toujours un risque politique élevé. Le choix d'un calendrier électoral à la limite de la légalité constitutionnelle et de la faisabilité technique illustre le dilemme électoral des autorités congolaises : satisfaire la règle constitutionnelle autant que possible et prendre le risque d'élections bâclées, ou s'accorder plus de temps et prendre le risque de l'inconstitutionnalité. Le choix actuel comporte un risque de report de dernière minute qui peut et doit être anticipé pour éviter une inconstitutionnalité imposée et la possibilité d'un recours à la rue par l'opposition.

Cinq après l'organisation des premières élections démocratiques en République démocratique du Congo, l'organisation électorale est laborieuse, le financement international est toujours indispensable, les relations avec les partenaires internationaux toujours polémiques et le risque de violences politiques toujours présent. Loin d'être un cas isolé, cette configuration reflète un état général : celui d'un pays dont la gouvernance ne permet pas de capitaliser l'aide extérieure fournie et constitue un frein à l'enracinement de la démocratie. En RDC comme au Tchad, au Burundi et en Centrafrique, les élections de l'après-transition risquent d'être celles du désenchantement démocratique.

Kinshasa/Nairobi/Bruxelles, 5 mai 2011

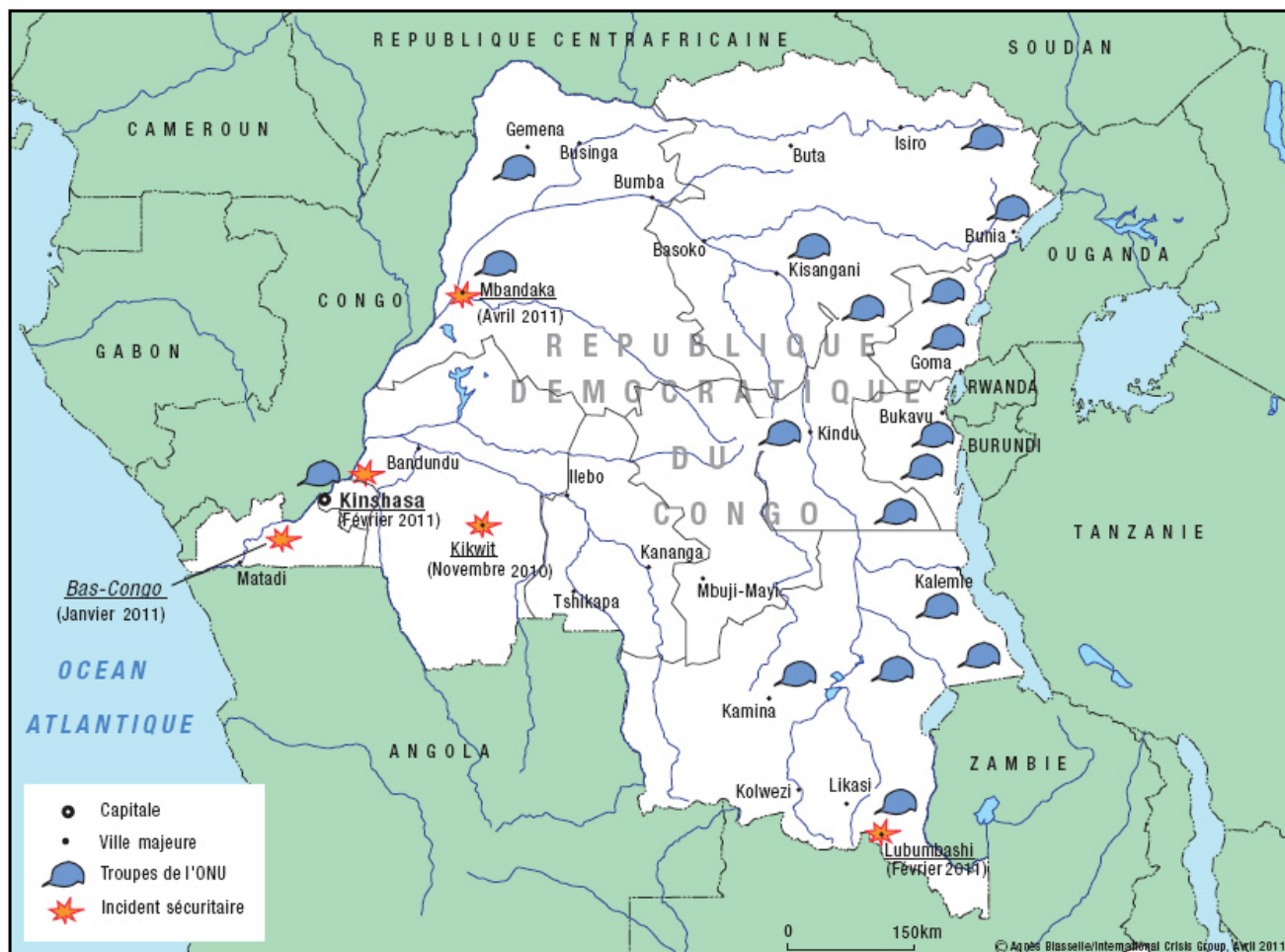
ANNEXE A

CARTE DU CONGO



ANNEXE B

CARTE DE REPARTITION DES TROUPES DE LA MONUSCO EN RDC



ANNEXE C

LES PARTIS DE L'OPPOSITION

L'opposition est caractérisée en 2011 par quatre principaux partis dont le poids électoral actuel est très difficile à mesurer. Deux d'entre eux (le MLC et le RCD) sont issus de l'opposition parlementaire sortie des urnes en 2006 mais leur image politique s'est considérablement érodée depuis lors. Les deux autres (l'UDPS et l'UNC) proviennent de l'opposition extra-parlementaire. Mais toutes ces formations ont en commun une forte personnalisation du pouvoir.

Le Mouvement de libération du Congo (MLC)

Le Mouvement de libération du Congo (MLC) fut créé le 30 juin 1999 à Lisala dans la province de l'Equateur, le lieu de naissance de Mobutu, par Jean-Pierre Bemba Gombo, le fils de Jean Bemba Saolona, le président directeur général des sociétés du groupe SCIBE et président de l'Association nationale des entreprises du Zaïre. Avant d'être un parti politique, le MLC fut un mouvement « politico-militaire »¹⁸³ dont la branche armée s'appelait l'Armée de libération du Congo (ALC).

Entre 1999 et 2003, le MLC fut soutenu par l'Ouganda pour lutter contre le gouvernement de Kinshasa et le RCD-Goma, soutenu par le Rwanda. Signataire de l'accord global et inclusif de Pretoria, Jean-Pierre Bemba a rejoint le 30 juin 2003 le gouvernement de transition comme vice-président de la RDC en charge de la Commission économique et financière. Durant la transition, le MLC obtint le commandement de deux régions militaires, le Bandundu et le Katanga, tandis que quatre brigades de l'ALC furent déployées dans les Kivus.¹⁸⁴

Candidat à la présidentielle de 2006, Jean-Pierre Bemba fut battu au second tour par Joseph Kabila mais sa formation politique obtint 64 sièges au parlement grâce aux provinces de l'Ouest et aux électeurs de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Etienne Tshisekedi laissés sans autre alternative par le boycott électoral de leur leader. Cette conjonction favorable lui permit de devenir sénateur et chef de l'opposition mais, du fait de retournements d'alliances monnayés, son parti ne parvint pas à obtenir le gouvernorat dans des provinces où il était majoritaire et dut se contenter de contrôler l'Equateur. Bien qu'il ait reconnu le résultat des élections, c'est par la violence qu'il fut écarté de la scène politique congolaise en mars 2007.

Depuis le départ puis l'arrestation de Jean-Pierre Bemba,¹⁸⁵ c'est François Muamba Tshibimbi, député MLC du Kasai Oriental et président du groupe parlementaire, qui occupe les fonctions de Secrétaire général du MLC. Mais le parti traverse une crise interne profonde due à la présence/absence de son dirigeant, qui entend diriger son mouvement depuis La Haye.¹⁸⁶ Les défections et exclusions se multiplient tandis qu'un prochain congrès annoncé en avril n'a finalement pas pu se tenir. Ainsi, en août 2010, Roger Nsingi, député provincial MLC et président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, a été temporairement déchu de son poste avant d'être réhabilité par la Cour suprême en novembre 2010 et exclu du MLC.¹⁸⁷ En février 2011, José Makila, l'ex-gouverneur de l'Equateur quitte le MLC¹⁸⁸ et, en avril 2011, c'est François Muamba, le Secrétaire général du parti, qui est exclu par Jean-Pierre Bemba.¹⁸⁹

Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)

Créé en 1998 sous l'impulsion du Rwanda et de l'Ouganda, le Rassemblement congolais pour la démocratie fut un mouvement armé de l'Est de la RDC qui s'opposa à Laurent-Désiré Kabila. En 1999, lorsque le front entre les troupes fidèles à Laurent-Désiré Kabila et le RCD se stabilisa, le RCD entra dans une logique de scissiparité : il se scinda en deux factions, le RCD-Kisangani d'Ernest Wamba dia Wamba, appuyé par l'Ouganda et le RCD-Goma d'Emile Ilunga, appuyé par le Rwanda. Suite à la défaite du RCD-Kisangani contre le RCD-Goma, Mubusa Nyamwisi évinça Ernest Wamba dia Wamba et le rebaptisa RCD-Mouvement de Libération ou RCD-Kis/ML.¹⁹⁰

Signataire des accords de Pretoria le 11 juillet 2003, le RCD-Goma se transforma en Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et rejoignit le gouvernement de transition. Azarias Ruberwa, le vice-président du RCD,

¹⁸⁵ Voir fn. 4 ci-dessus.

¹⁸⁶ Entretiens de Crisis Group, membres du MLC, mars 2011.

¹⁸⁷ « Réhabilité, Roger Nsingi sans légitimité », *Forum des As*, 29 octobre 2010.

¹⁸⁸ « José Makila met le MLC à genoux », *L'Avenir*, 1er février 2001.

¹⁸⁹ « Bras de fer au MLC : Bemba chasse François Mwamba », *Digital Congo*, 18 avril 2011, www.digitalcongo.net/article/75101.

¹⁹⁰ Mbusa Nyamwisi et le RCD-ML furent intégrés au gouvernement de transition en 2003. Voir Rapport de Crisis Group, *The Congo Transition is Failing*, op. cit.

¹⁸³ Article 1 des statuts du Mouvement de libération du Congo.

¹⁸⁴ Voir le Rapport de Crisis Group, *The Congo Transition is Failing*, op. cit.

devint vice-président de la RDC en charge de la Commission politique, défense et sécurité. Il devint aussi président du RCD dont la branche armée fut intégrée aux FARDC.

Lors des élections de 2006, Azarias Ruberwa et sa formation politique subirent une cuisante défaite : 1,93 pour cent des suffrages au scrutin présidentiel et quinze sièges à l'Assemblée nationale, essentiellement répartis dans les Sud et Nord Kivu, le Maniema et, dans une moindre mesure, dans la Province Orientale et le Kasai Occidental.¹⁹¹ Inaudible sur la scène politique congolaise, le RCD a lui aussi connu une crise interne qui s'est conclue par l'éviction d'Azarias Ruberwa par Trésor Kapuku, le gouverneur du Kasai Occidental.¹⁹² Depuis, le RCD est en sommeil et ce n'est qu'en s'alignant sur les prises de position de l'UDPS et de l'UNC que le RCD a réussi à revenir sur la scène politique en 2011.¹⁹³

L'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS)

Etienne Tshisekedi fut un dignitaire du parti de Mobutu avant de devenir son plus farouche ennemi. Ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières en 1965, il participa à la rédaction du manifeste de Nsele qui donna naissance au Mouvement populaire pour la révolution (MRP) et de la Constitution qui consacra le MRP comme parti unique. Le 1er novembre 1980, treize parlementaires zaïrois, dont Etienne Tshisekedi, adressèrent une lettre ouverte à Mobutu pour lui demander la démocratisation du Zaïre et du MRP. Suite à cette démarche, le « groupe des treize » fut astreint à résidence surveillée dans leurs villages et créa, le 15 février 1982, l'UDPS, le premier parti d'opposition au Zaïre. Après une période de négociation, les membres fondateurs furent arrêtés en mars 1982, condamnés à quinze ans de prison le 1er juillet 1982, puis amnistiés le 19 mai 1983.

Entre 1983 et 1987, les membres fondateurs de l'UDPS furent harcelés par le pouvoir jusqu'aux accords de Gbadolite qui consacrèrent, le 24 juin 1987, l'intégration de l'UDPS dans le MPR. Etienne Tshisekedi quitta le Zaïre le 17 juillet 1987 pour entrer dans l'opposition radicale et rejeter depuis la Belgique les accords de Gbadolite. De retour le 8 janvier 1988, Etienne Tshisekedi fut arrêté le 18 janvier 1988 et relâché deux ans plus tard, le jour de l'annonce par Mobutu de l'autorisation du multipartisme. Reconnue officiellement le 17 janvier 1991, l'UDPS devint le fer de lance de l'opposition à l'époque de la démocratisation. Elle participa à la Conférence nationale souveraine

avec l'UFERI et le Parti démocrate social chrétien (PDSC), et, le 30 septembre 1991, Etienne Tshisekedi, champion de la cause démocratique, fut nommé Premier ministre, contre l'avis de Mobutu.

Les années de crise qui ont suivi furent dominées par l'affrontement entre les deux hommes – affrontement instrumentalisé ethniquement au Katanga où Mobutu, avec l'aide de l'UFERI, organisa l'expulsion violente des Baluba non-originaires vers le Kasai. Pressentant la fin de son régime, Mobutu rappela Etienne Tshisekedi comme Premier ministre le 3 avril 1997. Celui-ci proposa d'incorporer l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, ce qui fut refusé par Mobutu et Laurent-Désiré Kabila.¹⁹⁴

Marginalisée par les guerres et l'essor des mouvements « politico-militaires », l'UDPS refusa de faire partie du gouvernement de transition en 2003, puis elle boycotta les élections présidentielles, législatives et provinciales de 2006, estimant que les « dés étaient pipés ». Soigné en Belgique, Etienne Tshisekedi rentra le 8 décembre 2010 à Kinshasa pour annoncer sa candidature à l'élection présidentielle et celle de l'UDPS aux élections législatives de 2011. Bien que bénéficiant d'une très grande popularité, l'UDPS n'a pas d'expérience électorale, est divisée et dispose de peu de moyens pour faire campagne : il est donc difficile d'évaluer son éventuel impact électoral. Cependant, le grand meeting du 24 avril 2011 au stade Tata Raphaël a été un vrai succès auquel ont assisté de nombreuses délégations de partis « amis » tels que l'UDEM, le MLC, l'UNC et le PALU qui n'ont pas encore réalisé une mobilisation similaire à celle du 24 avril. Durant ce mois, l'équipe de campagne du président Tshisekedi a été officiellement mise en place.¹⁹⁵ Tout comme le MLC, l'UDPS est incarnée par son président, champion de la démocratisation, âgé de 79 ans, plus que par une idéologie politique ou un programme.

L'Union pour la nation congolaise (UNC)

Dernier né des partis d'opposition, l'UNC a été créée le 19 juin 2010 par Vital Kamerhe, l'ex-président de l'Assemblée nationale et ex-député national de Bukavu. Suite à un désaccord avec Joseph Kabila sur l'entrée des troupes rwandaises sur le territoire de la RDC en janvier 2009, Vital Kamerhe fut poussé à la démission de la présidence

¹⁹¹ Voir Thierry Coosemans, *Radioscopie des Urnes Congolaises*, op. cit., p. 135.

¹⁹² « Trésor Kapuku Ngoy sort Azarias Ruberwa Manywa », *Le Soft*, 21 juillet 2009.

¹⁹³ « L'opposition fait bloc pour exiger des élections dans le délai constitutionnel », Radio Okapi, 12 avril 2011.

¹⁹⁴ Pour plus de détails sur l'engagement d'Etienne Tshisekedi au sein de l'UDPS, voir Dieudonné Ilunga Mpunga, *Etienne Tshisekedi, Le sens d'un combat* (Paris, 2007).

¹⁹⁵ Décision n°032 du 11 avril 2011 portant création d'un bureau central pour la campagne électorale de l'UDPS et décision n°033 du 15 avril 2011 portant nomination des membres de la commission électorale permanente.

de l'Assemblée nationale.¹⁹⁶ Il annonça le 14 décembre 2010 sa candidature pour les élections présidentielles de 2011.

L'électorat de Vital Kamerhe devrait se situer principalement dans le Sud Kivu. Bien que l'UNC revendique le ralliement d'une dizaine de députés PPRD démissionnaires, il est difficile d'évaluer son poids politique. En effet, Vital Kamerhe ne bénéficie pas du soutien du Mwami de Walungu, le chef traditionnel de son clan. Il est en compétition avec le RCD, dont le terreau électoral se trouve aussi au Sud et Nord Kivu ainsi qu'au Maniema. Il doit aussi faire face à de nombreuses manœuvres d'empêchement de la part du PPRD et des autorités administratives au Sud Kivu et au Maniema. Afin de se donner une envergure nationale, Vital Kamerhe multiplie les apparitions médiatiques avec les partis de l'opposition mais aucun accord politique ne s'est concrétisé.

¹⁹⁶ « RDC : le président de l'Assemblée nationale appelé à la démission », *Jeune Afrique*, 27 février 2009.

ANNEXE D

GLOSSAIRE

ADF/NALU	Forces démocratiques alliées/Armée nationale pour la libération de l'Ouganda, un groupe rebelle ougandais présent dans la province du Nord Kivu
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre, un mouvement rebelle qui a renversé le président Mobutu Sese Seko et amené au pouvoir Laurent Kabila suite à la première guerre du Congo (1996-1997)
AMP	Alliance pour la majorité présidentielle, créée en 2006 pour assurer la victoire de Joseph Kabila aux élections présidentielles, elle s'est transformée en Majorité présidentielle (MP) en 2011
ANALCO	Alliance nationale des libéraux du Congo, a annoncé son soutien à Tshisekedi pour les élections de 2011
APEC	Programme d'Appui au processus électoral au Congo, fonds créé en 2006 par le PNUD, remplacé aujourd'hui par le PACE
ARC	Alliance pour le renouveau du Congo, créé par Olivier Kaminatu après son départ du MLC
ATD	Alliance des travaillistes pour le développement, parti créé en avril 2011 par José Makila dans l'Equateur suite à sa défection du MLC
CCU	Convention des Congolais unis, parti présidé par Lambert Mende et membre de la MP
CD	Chrétiens démocrates
CDC	Convention des démocrates chrétiens, groupement de partis
CEI	Commission électorale indépendante, remplacée par la CENI en mars 2011
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple, le mouvement politique créé en juillet 2006 par Laurent Nkunda
CPI	Cour pénale internationale
CSAC	Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, remplace la Haute autorité des médias depuis une loi promulguée en janvier 2011, sa mission est d'assurer la neutralité de la couverture médiatique pendant la campagne électorale
DDR	Programme de désarmement, démobilisation et réintégration
DTP	Dynamique Tshisekedi président, alliance lancée le 16 février 2011 par Tshisekedi afin de rassembler les partis d'opposition derrière lui en vue des présidentielles et qui réunit une dizaine de partis politiques
Ecidé	Engagement pour la citoyenneté et le développement
EUPOL	Mission de police de l'Union européenne
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo, nom utilisé pour désigner l'armée nationale congolaise après le début de la transition
FDLR	Forces démocratiques de libération du Rwanda, un groupe rebelle hutu créé en 2000 et composé principalement de membres de l'ALiR et d'autres groupes armés rebelles hutus
FPC	Front patriotique congolais, mouvement issu du CNDP, créé en 2008 après que ce dernier a signé l'acte d'engagement de Goma
FRF	Forces républicaines fédéralistes, milice banyamulenge du Sud Kivu dirigée par Michel Rukunda
HAM	Haute autorité des médias, remplacée par le CSAC en 2011
JUFERI	Organisation de jeunesse de l'UFERI
JUSORAL	Jeunesse de l'Union sacrée de l'opposition radicale et alliés
MCC	Mouvement chrétien congolais
MLC	Mouvement de libération du Congo
MLIA	Mouvement de libération indépendant et alliés

MLP	Mouvement lumumbiste progressiste
MONUC	ex-Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. La MONUSCO a remplacé la MONUC le 1er juillet 2010, en application de la résolution 1925 du Conseil de sécurité des Nations unies
MP	Majorité présidentielle, nouvelle alliance présidentielle qui remplace l'AMP depuis le 18 mars 2011
MPCR	Mouvement du peuple congolais pour la république
MSR	Mouvement social pour le renouveau
ODAT	Ordre divin de l'autorité traditionnelle
PACE	Project d'appui au processus électoral, fonds d'appui au processus électoral géré par le PNUD
PALU	Parti lumumbiste unifié, créé en 1964 et actuellement dirigé par Antoine Gizenga
PANU	Parti de l'alliance nationale pour l'unité
PAREC	Programme œcuménique de paix, transformation des conflits et réconciliation, ONG congolaise présidée par le pasteur Daniel Ngoy Mulunda
PIR	Police d'intervention rapide congolaise
PNC	Police nationale congolaise
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPRD	Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, initié en 2002 par Joseph Kabila. Evariste Boshab en est le Secrétaire général depuis 2007
PS	Parti socialiste
PT	Parti travailliste, parti congolais dirigé par Steve Mbikayi
RADECO	Rassemblement des démocrates conciliants
RADER	Rassemblement des démocrates pour la rupture et le renouveau
RCD	Rassemblement congolais pour la démocratie, un ancien mouvement rebelle créé en 1998, soutenu par le Rwanda et l'Ouganda et dirigé par l'ancien vice président Azarias Ruberwa
RDC	République démocratique du Congo
UDEMO	Union des démocrates mobutistes, créée en 2004 à l'initiative de Mobutu Nzanga
UE	Union européenne
UDPS	Union pour la démocratie et le progrès social, parti fondé en 1982 par Etienne Tshisekedi entre autres et dirigé actuellement par ce dernier
UFERI	Union des fédéralistes et des républicains indépendants, parti politique apparu en 1990, qui s'était illustré par l'expulsion violente des populations Baluba du Kasai du Katanga en 1993
UMR	Union pour la majorité républicaine, parti minoritaire du Kasai Occidental faisant partie du groupement de l'Ordre des démocrates républicains
UN	Union nationale, précédemment RENACO, ancienne plateforme de l'opposition créée par Bemba en 2006 dont est issue l'USA
UNAFEC	Union des nationalistes et des fédéralistes du Congo ou Union nationale des fédéralistes du Congo
UNC	Union pour la nation congolaise, parti de Vital Kamerhe
UNPOL	Police civile des Nations unies
UPC	Union patriotique congolaise, parti de Thomas Lubanga
USA	Union sacrée pour l'alternance, plateforme de l'opposition créée en août 2010 qui regroupe le MCC, l'ODAT, le PS et le parti congolais pour l'alliance nationale

ANNEXE E

CALENDRIER ELECTORAL INITIAL, 6 AOUT 2010



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Commission Électorale Indépendante (C.E.I.)



CALENDRIER DU PROCESSUS ELECTORAL 2010-2013

NUM	Début	Fin	Durée	TACHES	Référence
A Révision du fichier électoral (Maniema, Katanga, Kasai Occidental, Equateur, P. Orientale, Bandundu, Nord & Sud Kivu, K. Oriental et Ville Province de Kinshasa)					
1	2-sept.-10	10-nov.-10	70	Déploiement des kits et matériel de révision du fichier électoral	CEI
2	31-oct.-10		1	Lancement de la campagne de sensibilisation et d'information publique	CEI
3	30-nov.-10	27-févr.-11	90	Collecte des données, contentieux et paiement des agents électoraux	CEI
4	28-févr.-11	6-mars-11	7	Contentieux de l'enrôlement des électeurs	
5	7-mars-11	5-avr.-11	30	Ramassage des CD	CEI
6	6-avr.-11	5-mai-11	30	Centralisation et consolidation des données au Centre National de Traitement	CEI
7	6-mai-11	12-mai-11	7	Adoption de l'annexe à la L.E. relative à la répartition des sièges	AN
B Scrutins					
8	27-mars-11	10-mai-11	45	Recrutement, formation et déploiement du personnel BRTC	CENI
9	13-mai-11	12-juil.-11	61	Réception et traitement des candidatures pour les élections Présidentielle et législatives nationales	Art.27, 108 L.E.
10	13-juil.-11	11-sept.-11	61	Réception et traitement des candidatures pour les élections législatives provinciales	Art.25-27 L.E.
11	13-juil.-11	26-nov.-11	137	Production et déploiement des bulletins de vote pour les élections Présidentielles et législatives nationales	CENI
12	27-oct.-11	25-nov.-11	30	Campagne électorale: Elections présidentielle(1er tour) & législatives nationales	Art.28, 110, 125 L.E.
13	27-nov.-11		1	Jour de Scrutin: 1er Tour de l'élection Présidentielle & des élections législatives Nationales	CENI
14	28-nov.-11	30-déc.-11	33	Compilation et proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle 1er tour	Art 72, 74,113 LE
15	30-déc.-11	18-janv.-12	20	Production et déploiement des bulletins de vote 2ème tour présidentielle	CENI
16	24-févr.-12	24-mars-12	30	Campagne électorale pour les élections législatives provinciales	Art 150 LE
17	10-févr.-12	24-févr.-12	15	Campagne électorale pour le 2è tour de l'élection présidentielle	Art 110 et 150 LE
18	26-févr.-12		1	Jour de Scrutin: 2ème Tour de l'élection Présidentielle & des élections législatives Provinciales	CENI
19	27-févr.-12	24-mars-12	27	Compilation et proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle 2ème tour	Art 72, 74,113 LE
20	10-janv.-12		1	Prestation de serment du Président de la République élu (au cas où il est élu au 1er tour)	Art 74 Const., Art 223 LE
21	4-avr.-12		1	Prestation de serment du Président de la République élu (au cas où il est élu au 2è tour)	Art 74 Const., Art 223 LE
22	12-avr.-12	11-mai-12	30	Réception et traitement des candidatures pour les élections des Sénateurs, des Gouverneurs et Vice-gouverneurs	
23	13-juin-12		1	Elections des Sénateurs par les Assemblées Provinciales	Art 139 LE
24	12-juil.-12		1	Elections des Gouverneurs et Vice-gouverneurs des Provinces par les Assemblées Provinciales	Art 168 LE
25	24-juil.-12	22-sept.-12	61	Réception et traitement des Candidatures pour les élections Urbaines, Municipales et Locales	
26	22-nov.-12	20-janv.-13	60	Production et déploiement des bulletins de vote pour les élections locales	
27	31-janv.-13		1	Elections des Conseillers municipaux ainsi que des Conseillers des Secteurs et des Chefferies	
28	19-mai-13		1	Elections des Chefs de Secteurs, des Bourgoumestres et des Conseillers Urbains	
29	8-août-13		1	Elections des Maires et Maires Adjoints	



ANNEXE F

CALENDRIER ELECTORAL, 30 MARS 2011

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Justice- Paix -Travail



Commission Électorale Nationale Indépendante (C.E.N.I.)

CALENDRIER DES ELECTIONS GENERALES ET PROVINCIALES 2011-2013 EN RDC

Élections Présidentielle, Législatives, Provinciales et Locales

N°	Début	Fin	Durée	TACHES
1	15-mars-11	31-mai-11	78	Promulgation de la loi électorale révisée et publication des mesures d'application
2	2-avr.-11	30-juin-11	90	Révision du Fichier électoral dans les sept dernières provinces
3	1-juil.-11	18-sept.-11	80	Conditionnement et Déploiement du matériel non sensible (Urnes, Isoirs, matériel de formation, sensibilisation et communication)
4	1-juil.-11	7-juil.-11	7	Contentieux des listes électorales dans les sept dernières provinces
5	8-juil.-11	15-juil.-11	8	Ramassage des CD finaux
6	16-juil.-11	22-juil.-11	7	Centralisation des données et détection des données alphanumériques au CNT et mise en conformité avec les entités décentralisées
7	23-juil.-11	27-juil.-11	5	Adoption de l'annexe à la Loi électorale sur la répartition des sièges
8	28-juil.-11	3-août-11	7	Promulgation de l'Annexe à la Loi Electorale sur la répartition des sièges
9	4-août-11		1	Convocation de l'électorat et Inscription des candidats pour l'élection présidentielle et la députation nationale
10	4-août-11	6-sept.-11	34	Réception et Traitement des Candidatures pour l'Election présidentielle, la députation nationale
11	7-sept.-11		1	Publication de la liste provisoire des candidats à l'Election présidentielle et la députation nationale
12	8-sept.-11	16-sept.-11	9	Recours et Traitement des contentieux des candidatures
13	17-sept.-11		1	Publication de la liste définitive des candidats à l'Election présidentielle et la députation nationale
14	6-sept.-11	9-oct.-11	34	Impression et Colisage des listes électorales
15	18-sept.-11	21-oct.-11	34	Commande et Production des Bulletins de vote pour l'Election présidentielle et la députation nationale
16	22-oct.-11	15-nov.-11	25	Déploiement du matériel sensible (Bulletins de vote et Listes électorales) aux sites de formation
17	28-oct.-11	26-nov.-11	30	Campagne électorale pour l'Election Présidentielle et la députation nationale
18	16-nov.-11	22-nov.-11	7	Déploiement du matériel des sites de formation aux Centres de vote
19	23-nov.-11	27-nov.-11	5	Formation des Membres des Bureaux de vote aux Centres de vote et aménagement des Bureaux de vote et de dépouillement
20	28-nov.		1	Jour du Scrutin : Élection Présidentielle et députation nationale

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Justice- Paix -Travail



Commission Électorale Nationale Indépendante (C.E.N.I.)

CALENDRIER DES ELECTIONS GENERALES ET PROVINCIALES 2011-2013 EN RDC

~~Elections Présidentielle, Législatives, Provinciales et Locales~~

N°	Début	Fin	Durée	TACHES
21	29-nov.-11	12-janv.-12	45	Ramassage et compilation des résultats électoraux
22	6-déc.-11		1	Annonce des résultats provisoires de l'élection présidentielle
23	7-déc.-11	16-déc.-11	10	Recours et Examen du contentieux des résultats de l'élection présidentielle par la Cour suprême de justice
24	17-déc.		1	Proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle par la Cour Suprême de Justice
25	20-déc.		1	Prestation de serment du Président élu
26	13-janv.-12		1	Annonce des résultats provisoires des élections législatives nationales
27	14-janv.-12	16-mars-12	63	Recours et Examen du contentieux des résultats des élections législatives nationales par la Cour suprême de justice
28	18-oct.-11	21-nov.-11	35	Réception et Traitement des Candidatures pour la députation provinciale
29	22-nov.-11		1	Publication de la liste provisoire des candidats à la députation provinciale
30	23-nov.-11	1-déc.-11	9	Recours et Traitement des contentieux des candidatures
31	2-déc.-11		1	Publication de la liste définitive des candidats députés provinciaux
32	20-déc.-11	18-janv.-12	30	Impression et Colisage des listes électorales
33	5-déc.-11	18-janv.-12	45	Commande et Production des Bulletins de vote pour les Elections des députés provinciaux
34	18-janv.-12	12-mars-12	55	Déploiement des bulletins de vote et listes électorales pour les élections provinciales aux sites de formation
35	23-févr.-12	23-mars-12	30	Campagne électorale pour les Elections provinciales
36	13-mars-12	19-mars-12	7	Déploiement du materiel pour les élections provinciales des sites de formation aux centres de vote
37	20-mars-12	24-mars-12	5	Formation des Membres des Bureaux de vote aux Centres de vote et aménagement des Bureaux de vote et de dépouillement
38	25-mars		1	Jour des Scrutins : Elections Provinciales
39	26-mars-12	9-mai-12	45	Ramassage et compilation des résultats électoraux
40	4-mai-12	2-juil.-12	60	Cooptation des Chefs coutumiers



ANNEXE G

A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

L'approche de Crisis Group est fondée sur une recherche de terrain. Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *Crisis Watch*, un bulletin mensuel de douze pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Le Conseil d'administration est co-présidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des Etats-Unis. Louise Arbour, ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et ancienne procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, est la présidente de Crisis Group depuis juillet 2009.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington DC (où l'organisation est basée en tant qu'entité légale) et New York, un bureau à Londres, et deux présences de liaison à Moscou et Pékin. L'organisation dispose actuellement de neuf bureaux de terrain (à Bichkek, Bogota, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina et Tbilissi) et quatorze représentations locales (Bakou, Bangkok, Beyrouth, Bujumbura, Damas, Dili, Jérusalem, Kaboul, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince, Pretoria, Sarajevo et Séoul). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie/Myanmar, Cachemire, Corée du Nord, Détroit de Taïwan, Indonésie, Kazakhstan,

Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan ; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Russie (Nord-Caucase), Serbie et Turquie ; au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Iran, Iraq, Israël/Palestine, Liban, Maroc, Syrie et Yémen ; et en Amérique latine et aux Caraïbes : Bolivie, Colombie, Equateur, Guatemala, Haïti et Venezuela.

Crisis Group reçoit l'appui financier d'une multitude de gouvernements, fondations institutionnelles et donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux suivants ont offert un appui financier au cours des dernières années : l'Agence américaine pour le Développement international, l'Agence australienne pour le Développement international, l'Agence autrichienne pour le Développement, l'Agence canadienne de Développement international, l'Agence japonaise pour la Coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise pour le Développement international, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la Commission européenne, le Centre de recherches pour le Développement international du Canada, le Conseil de la Recherche économique et sociale du Royaume-Uni, le Département des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le Développement international, le Ministère allemand fédéral des Affaires étrangères, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère des Affaires étrangères des Emirats Arabes Unis, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, Irish Aid, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère slovène des Affaires étrangères, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc.

Les fondations et donateurs du secteur privé, qui ont fourni un soutien financier au cours des dernières années, regroupent : Better World Fund, Carnegie Corporation of New York, The Charitable Foundation, Clifford Chance Foundation, Connect U.S. Fund, The Elders Foundation, Henry Luce Foundation, William & Flora Hewlett Foundation, Humanity United, Hunt Alternatives Fund, Jewish World Watch, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Open Society Institute, Victor Pinchuk Foundation, Ploughshares Fund, Radcliffe Foundation, Rockefeller Brothers Fund, Sigrid Rausing Trust, et VIVA Trust.

mai 2011

ANNEXE H

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE DEPUIS 2008

Afrique Australe

- Zimbabwe: Prospects from a Flawed Election*, Rapport Afrique N°138, 20 mars 2008.
- Negotiating Zimbabwe's Transition*, Briefing Afrique N°51, 21 mai 2008.
- Ending Zimbabwe's Nightmare: A Possible Way Forward*, Briefing Afrique N°56, 16 décembre 2008.
- Zimbabwe: Engaging the Inclusive Government*, Briefing Afrique N°59, 20 avril 2009.
- Zimbabwe: Political and Security Challenges to the Transition*, Briefing Afrique N°70, 3 mars 2010.
- Madagascar : sortir du cycle de crises*, Rapport Afrique N°156, 18 mars 2010.
- Madagascar: la crise à un tournant critique ?*, Rapport Afrique N°166, 18 novembre 2010 (aussi disponible en anglais).
- Zimbabwe: The Road to Reform or Another Dead End*, Rapport Afrique N°173, 27 avril 2011.

Afrique Centrale

- Congo : quatre priorités pour une paix durable en Ituri*, Rapport Afrique N°140, 13 mai 2008 (aussi disponible en anglais).
- Burundi : renouer le dialogue politique*, Briefing Afrique N°53, 19 août 2008 (aussi disponible en anglais).
- Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit*, Rapport Afrique N°144, 24 septembre 2008 (aussi disponible en anglais).
- République centrafricaine : débloquent le dialogue politique inclusif*, Briefing Afrique N°55, 9 décembre 2008 (aussi disponible en anglais).
- Northern Uganda: The Road to Peace, with or without Kony*, Rapport Afrique N°146, 10 décembre 2008.
- Tchad : la poudrière de l'Est*, Rapport Afrique N°149, 15 avril 2009 (aussi disponible en anglais).
- Congo: Five Priorities for a Peacebuilding Strategy*, Rapport Afrique N°150, 11 mai 2009 (aussi disponible en anglais).
- Congo : une stratégie globale pour désarmer les FDLR*, Rapport Afrique N°151, 9 juillet 2009 (aussi disponible en anglais).

- Burundi : réussir l'intégration des FNL*, Briefing Afrique N°63, 30 juillet 2009.
- Tchad : sortir du piège pétrolier*, Briefing Afrique N°65, 26 août 2009 (aussi disponible en anglais).
- République centrafricaine : relancer le dialogue politique*, Briefing Afrique N°69, 12 janvier 2010 (aussi disponible en anglais).
- Burundi : garantir un processus électoral crédible*, Rapport Afrique N°155, 12 février 2010 (aussi disponible en anglais).
- Libye/Tchad : au-delà d'une politique d'influence*, Briefing Afrique N°71, 23 mars 2010 (aussi disponible en arabe).
- Congo : l'enlèvement du projet démocratique*, Briefing Afrique N°73, 8 avril 2010 (aussi disponible en anglais).
- Tchad : au delà de l'apaisement*, Rapport Afrique N°162, 17 août 2010.
- Congo : Pas de stabilité au Kivu malgré le rapprochement avec le Rwanda*, Rapport Afrique N°165, 16 novembre 2010 (aussi disponible en anglais).
- De dangereuses petites pierres : Les diamants en République centrafricaine*, Rapport Afrique N°167, 16 décembre 2010 (aussi disponible en anglais).
- Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique*, Rapport Afrique N°169, 7 février 2011 (aussi disponible en anglais).
- Le Nord-ouest du Tchad : la prochaine zone à haut risque ?*, Briefing Afrique N°78, 17 février 2011.
- Somalia: The Transitional Government on Life Support*, Rapport Afrique N°170, 21 février 2011.

Afrique de l'Ouest

- Côte d'Ivoire : garantir un processus électoral crédible*, Rapport Afrique N°139, 22 avril 2008 (uniquement disponible en français).
- Guinée : garantir la poursuite des réformes démocratiques*, Briefing Afrique N°52, 24 juin 2008 (aussi disponible en anglais).
- Guinée-Bissau : besoin d'Etat*, Rapport Afrique N°142, 2 juillet 2008 (aussi disponible en anglais).
- Sierra Leone: A New Era of Reform?*, Rapport Afrique N°143, 31 juillet 2008.

- Nigeria: Ogoni Land after Shell*, Briefing Afrique N°54, 18 septembre 2008.
- Liberia: Uneven Progress in Security Sector Reform*, Rapport Afrique N°148, 13 janvier 2009.
- Guinée-Bissau : construire un véritable pacte de stabilité*, Briefing Afrique N°57, 29 janvier 2009 (aussi disponible en anglais).
- Guinée : la transition ne fait que commencer*, Briefing Afrique N°58, 5 mars 2009 (aussi disponible en anglais).
- Nigeria: Seizing the Moment in the Niger Delta*, Briefing Afrique N°60, 30 avril 2009.
- Guinea-Bissau: Beyond Rule of the Gun*, Briefing Afrique N°61, 25 juin 2009 (aussi disponible en portugais).
- Côte d'Ivoire : les impératifs de sortie de crise*, Briefing Afrique N°62, 2 juillet 2009 (aussi disponible en anglais).
- Guinée : pour en finir avec les régimes militaires*, Briefing Afrique N°66, 16 octobre 2009 (aussi disponible en anglais).
- Côte d'Ivoire : sécuriser le processus électoral*, Rapport Afrique N°158, 5 mai 2010.
- Cameroun : Etat Fragile?*, Rapport Afrique N°160, 25 mai 2010 (aussi disponible en anglais).
- Cameroun : les dangers d'un régime en pleine fracture*, Rapport Afrique N°161, 24 juin 2010 (aussi disponible en anglais).
- Guinée: Réformer l'Armée*, Rapport Afrique N°164, 23 septembre 2010 (aussi disponible en anglais).
- Côte d'Ivoire : Sortir enfin de l'ornière ?*, Briefing Afrique N°77, 25 novembre 2010.
- Northern Nigeria: Background to Conflict*, Rapport Afrique N°168, 20 décembre 2010.
- Nigeria's Elections: Reversing the Degeneration?*, Briefing Afrique N°79, 24 février 2011.
- Côte d'Ivoire : faut-il se résoudre à la guerre ?*, Rapport Afrique N°171, 3 mars 2011 (aussi disponible en anglais).

Corne de l'Afrique

- Kenya in Crisis*, Rapport Afrique N°137, 21 février 2008.

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: Beyond the Crisis, Briefing Afrique N°50, 13 mars 2008 (aussi disponible en arabe).

Beyond the Fragile Peace between Ethiopia and Eritrea: Averting New War, Rapport Afrique N°141, 17 juin 2008.

Sudan's Southern Kordofan Problem: The Next Darfur?, Rapport Afrique N°145, 21 octobre 2008 (aussi disponible en arabe).

Somalia: To Move Beyond the Failed State, Rapport Afrique N°147, 23 décembre 2008.

Sudan: Justice, Peace and the ICC, Rapport Afrique N°152, 17 juillet 2009.

Somalia: The Trouble with Puntland, Briefing Afrique N°64, 12 août 2009.

Ethiopia: Ethnic Federalism and Its Discontents, Rapport Afrique N°153, 4 septembre 2009.

Somaliland: A Way out of the Electoral Crisis, Briefing Afrique N°67, 7 décembre 2009.

Sudan: Preventing Implosion, Briefing Afrique N°68, 17 décembre 2009.

Jonglei's Tribal Conflicts: Countering Insecurity in South Sudan, Rapport Afrique N°154, 23 décembre 2009.

Rigged Elections in Darfur and the Consequences of a Probable NCP Victory in Sudan, Briefing Afrique N°72, 30 mars 2010.

L'Armée de résistance du Seigneur : une stratégie régionale pour sortir de l'impasse, Rapport Afrique N°157, 28 avril 2010 (aussi disponible en anglais).

Sudan: Regional Perspectives on the Prospect of Southern Independence, Rapport Afrique N°159, 6 mai 2010.

Somalia's Divided Islamists, Briefing Afrique N°74, 18 mai 2010 (aussi disponible en somali).

Sudan: Defining the North-South Border, Briefing Afrique N°75, 2 septembre 2010.

Eritrea: The Siege State, Rapport Afrique N°163, 21 septembre 2010.

Negotiating Sudan's North-South Future, Briefing Afrique N°76, 23 novembre 2010.

Politics and Transition in the New South Sudan, Briefing Afrique N°172, 04 avril 2011.

ANNEXE I

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

PRESIDENT

Thomas R Pickering

Ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigeria et de la Jordanie ; vice-président de Hills & Company

PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE

Louise Arbour

Ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

COMITE DE DIRECTION

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'Etat adjoint et ambassadeur des Etats-Unis en Turquie

Cheryl Carolus

Ancienne haut commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni et secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattai

Membre du Conseil d'administration, Petroplus Holdings, Suisse

Yoichi Funabashi

Ancien rédacteur en chef de l'*Asahi Shimbun*, Japon

Frank Giustra

Président-directeur général, Fiore Capital

Ghassan Salamé

Doyen de l'Ecole des Affaires internationales, Sciences Po, Paris

George Soros

Président, Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Finlande

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein et représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des Etats-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

Kofi Annan

Ancien Secrétaire général des Nations unies ; prix Nobel de la Paix (2001)

Nahum Barnea

Editorialiste en chef de *Yedioth Ahronoth*, Israël

Samuel Berger

Président, Albright Stonebridge Group LLC ; ancien conseiller à la Sécurité nationale des Etats-Unis

Emma Bonino

Vice-présidente du Sénat ; ancienne ministre pour les Affaires européennes et le Commerce extérieur d'Italie et commissaire européenne pour l'Aide humanitaire

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Sheila Coronel

Professeur « Toni Stabile » de pratique de journalisme d'investigation ; directeur, Centre Toni Stabile pour le journalisme d'investigation, Université de Columbia

Jan Egeland

Directeur de l'Institut norvégien des affaires internationales ; ancien sous-secrétaire général aux Affaires humanitaires et coordonnateur des Secours d'urgence des Nations unies

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Gareth Evans

Président honoraire de Crisis Group ; ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joshua Fink

Président-directeur général & Chef des investissements, Enso Capital Management LLC

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Jean-Marie Guéhenno

Professeur « Arnold Saltzman » d'études sur la paix et les conflits, Université de Columbia ; ancien sous-secrétaire général du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement et représentante au Commerce extérieur des Etats-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Ancienne ambassadrice des Etats-Unis en Autriche ; présidente de l'Institute for Inclusive Security ; présidente de Hunt Alternatives Fund

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Mo Ibrahim Foundation ; fondateur, Celtel International

Igor Ivanov

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Fédération russe

Asma Jahangir

Présidente de l'Association du Barreau de la Cour suprême du Pakistan ; Ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Ancienne Secrétaire internationale de PEN International ; romancière et journaliste, Etats-Unis

Lord (Mark) Malloch-Brown

Ancien administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et vice-secrétaire général des Nations unies

Lalit Mansingh

Ancien ministre des Affaires étrangères de l'Inde, ambassadeur auprès des Etats-Unis et haut commissaire au Royaume-Uni

Jessica Tuchman Mathews

Présidente, Carnegie Endowment for International Peace, Etats-Unis

Benjamin Mkapa

Ancien président de la Tanzanie

Moisés Naím

Senior Associate, Programme d'Economie Internationale, Carnegie Endowment for International Peace ; ancien rédacteur en chef, *Foreign Policy*

Ayo Obe

Juriste, Lagos, Nigeria

Paul Reynolds

Président-directeur général, Canaccord Financial Inc. ; Vice-Président, Global Head of Canaccord Genuity

Güler Sabancı

Présidente, Sabancı Holding, Turquie

Javier Solana

Ancien haut représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, secrétaire-général de l'OTAN et ministre des Affaires étrangères d'Espagne

Lawrence Summers

Ancien directeur du National Economic Council et secrétaire du Trésor des Etats-Unis ; Président honoraire de l'Université d'Harvard

CONSEIL PRESIDENTIEL

Groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien essentiel et une expertise essentiels à Crisis Group.

Canaccord Finacial Inc.	Steve Killelea	Harry Pokrandt
Mala Gaonkar	George Landegger	Ian Telfer
Frank Holmes	Ford Nicholson	Neil Woodyer

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

APCO Worldwide Inc.	Rita E. Hauser	Jean Manas	Shell
Stanley Bergman & Edward Bergman	Joseph Hotung	McKinsey & Company	Statoil
Harry Bookey & Pamela Bass-Bookey	Iara Lee & George Gund III Foundation	Harriet Mouchly-Weiss	Belinda Stronach
Chevron	George Kellner	Näringslivets Internationella Råd (NIR) – International Council of Swedish Industry	Talisman Energy
Neil & Sandy DeFeo	Amed Khan	Yves Oltramare	Tilleke & Gibbins
Equinox Partners	Faisel Khan	Anna Luisa Ponti & Geoffrey Hoguet	Kevin Torudag
Fares I. Fares	Zelmira Koch Polk	Michael Riordan	VIVA Trust
Neemat Frem	Elliott Kulick		Yapı Merkezi Construction and Industry Inc.
Seth Ginns	Liquidnet		

CONSEILLERS

Anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et apportent leurs conseils et leur soutien (en accord avec toute autre fonction qu'ils peuvent exercer parallèlement).

Martti Ahtisaari Président émérite	Mong Joon Chung	Timothy Ong	Grigory Yavlinski
George Mitchell Président émérite	Pat Cox	Olara Otunnu	Uta Zapf
HRH Prince Turki al-Faisal	Gianfranco Dell'Alba	Lord (Christopher) Patten	Ernesto Zedillo
Hushang Ansary	Jacques Delors	Shimon Peres	
Óscar Arias	Alain Destexhe	Victor Pinchuk	
Ersin Arioğlu	Mou-Shih Ding	Surin Pitsuwan	
Richard Armitage	Gernot Erler	Cyril Ramaphosa	
Diego Arria	Marika Fahlén	Fidel V. Ramos	
Zainab Bangura	Stanley Fischer	George Robertson	
Shlomo Ben-Ami	Malcolm Fraser	Michel Rocard	
Christoph Bertram	I.K. Gujral	Volker Rüehe	
Alan Blinksen	Max Jakobson	Mohamed Sahnoun	
Lakhdar Brahimi	James V. Kimsey	Salim A. Salim	
Zbigniew Brzezinski	Aleksander Kwasniewski	Douglas Schoen	
Kim Campbell	Todung Mulya Lubis	Christian Schwarz-Schilling	
Jorge Castañeda	Allan J. MacEachen	Michael Sohlman	
Naresh Chandra	Graça Machel	Thorvald Stoltenberg	
Eugene Chien	Nobuo Matsunaga	William O. Taylor	
Joaquim Alberto Chissano	Barbara McDougall	Leo Tindemans	
Victor Chu	Matthew McHugh	Ed van Thijn	
	Miklós Németh	Simone Veil	
	Christine Ockrent	Shirley Williams	

